

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT**



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2023
DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

Août 2024

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**DIRECTION DU SUIVI DES OPERATIONS
FINANCIERES DE L'ETAT**



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2023
DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

AVANT PROPOS



La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), afin de répondre au principe de bonne gouvernance et de gestion transparente des finances publiques prescrites par les dispositions de la Loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso, a inscrit l'obligation de rendre compte comme l'une des valeurs cardinales de sa gouvernance. A cette fin et conformément à l'axe 4 « tenue efficace de la comptabilité et reddition des comptes » de son plan stratégique 2021-2025, elle s'est engagée résolument à communiquer et à rendre disponible l'information portant sur ses différentes activités à travers les statistiques qu'elle produit.

Ainsi, les réformes entreprises ces dernières années en matière de production et de diffusion des statistiques contribuent à l'atteinte de cet objectif. A ce titre, plusieurs statistiques sont produites pour suivre l'exécution et l'évolution des différentes activités. Il s'agit notamment des statistiques relatives à la dette publique, aux recettes et aux dépenses du budget de l'Etat et des collectivités territoriales, aux tableaux des opérations financières des administrations publiques ainsi que celles portant sur les assurances, les systèmes

financiers décentralisés et les établissements publics de l'Etat.

Au regard de cette multitude de productions statistiques et dans la dynamique de répondre aux différentes sollicitations, la DGTCP a réuni les conditions pour réussir le pari 2024. Ainsi cinq années durant, un tableau de bord est produit pour expliquer, justifier et décrire les données de l'annuaire statistiques.

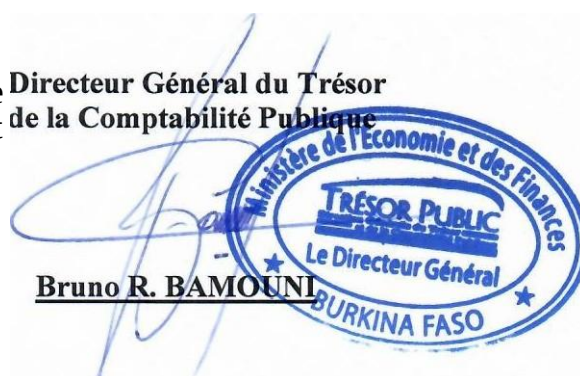
A l'instar de l'annuaire statistique de 2023, son tableau de bord a été élaboré grâce aux efforts conjugués de plusieurs structures et acteurs du ministère en charge des finances. Je voudrais saisir cette opportunité pour les en féliciter et les exhorter à maintenir ce dynamisme en vue de pérenniser la production de ces documents.

Conscient du caractère perfectible du document, la DGTCP dans la logique de sa quête permanente de l'excellence accueillera favorablement les observations, suggestions et compléments susceptibles d'améliorer les éditions futures.

J'ose croire que ce document répondra au besoin d'information et éclairera davantage les utilisateurs sur l'exécution des activités de la DGTCP.

Le **Directeur Général du Trésor**
et **de la Comptabilité Publique**

Bruno R. BAMOUNI



SIGNES CONVENTIONNELS

na	: non applicable
nd	: non disponible
*	: données provisoires

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACCT	: Agence comptable centrale du trésor
BCMS	: Bureau comptable matières secondaire
BDT	: Banque des dépôts du trésor
CIMA	: Conférence interafricaine des marchés des assurances
CT	: Collectivité territoriale
DA	: Direction des assurances
DAMOF	: Direction des affaires monétaires et financières
DC/BR	: Dépositaire central/Banque de règlement
DDP	: Direction de la dette publique
DELF	: Direction des études et de la législation financière
DG	: Direction générale
DGA	: Directeur général adjoint
DGI	: Direction générale des impôts
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DIT	: Direction de l'informatisation du trésor
DPE	: Direction du portefeuille de l'Etat
DPQIR	: Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes
DSC-SFD	: Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés
DSOFE	: Direction du suivi des opérations financières de l'Etat
EPE	: Etablissement public de l'Etat
EPPS	: Etablissement public de prévoyance sociale
FCFA	: Franc de la communauté financière africaine
FEC	: Facilité élargie de crédit
FMI	: Fonds monétaire international
FN	: Fonds national
FSP	: Fonds de soutien patriotique
IADM	: Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IARD	: Incendies, accidents et risques divers
ITT	: Inspection technique du trésor
LFR	: Loi de finances rectificative
MEFP	: Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MSFP	: Manuel de statistiques de finances publiques
PG	: Paierie générale
PIB	: Produit intérieur brut
PTF	: Partenaires techniques et financiers
RG	: Recette générale
SAD	: Service des archives et de la documentation
SCI	: Service de contrôle interne
SCRIP	: Service de communication et des relations publiques
SF	: Service financier
SGRH	: Système de gestion des ressources humaines
SIGCM	: Système intégré de gestion de la comptabilité matières

SRH	: Service des ressources humaines
TD	: Trésorerie départementale
TMDC	: Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires
TOF-ACB	: Tableau des opérations financières de l'administration centrale budgétaire
TOF-CT	: Tableau des opérations financières des collectivités territoriales
TOFE	: Tableau des opérations financières de l'Etat
TP	: Trésorerie provinciale
TR	: Trésorerie régionale
UCBA	: Uni Credit Bank Austria
UEMOA	: Union économique et monétaire ouest africaine
VAN	: Valeur actualisée nette

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	I
SIGNES CONVENTIONNELS.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	III
SOMMAIRE	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
RESUME EXECUTIF	X
I. Ressources humaines	1
II. Gestion optimale des deniers publics	3
II.1. Mobilisation des ressources.....	3
II.2. Gestion de la dépense publique	13
II.3. Gestion de la Dette publique	17
II.4. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de la dette.....	21
III. Critères de convergence de l’UEMOA et repère de suivi des programmes économiques et financiers appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI	23
III.1. Critères de convergence de l’UEMOA	23
III.2. Suivi des critères du programme FEC.....	25
IV. Tenue efficace de la comptabilité et gestion de la tutelle et renforcement des relations économique, financière et monétaire	29
IV.1. Administration et supervision des structures et institutions financières et sauvegarde des intérêts de l’Etat	29
IV.1.1. Situation des assurances.....	29
IV.1.2. Situation des assurances (suite).....	31
IV.2. Indicateurs des Systèmes financiers décentralisés	33
IV.4. Fonds nationaux	35
IV.5. Etablissements Publics de l’Etat	37
IV.6. Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales	39
IV.7. Comptes de dépôts des correspondants du Trésor	41
GLOSSAIRE :.....	a
ANNEXES	h
ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP.....	i
1. La direction générale	i
2. Les services d’appui	j
3. Les directions techniques	j
4. Les Structures comptables.....	l
ANNEXE 2 : EQUIPE D’ELABORATION DU TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DE LA DGTCP	q
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L’ATELIER D’ELABORATION DU TABLEAU DE BORD.....	r

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2016 à 2023 (%)	2
Tableau 2 : Evolution de la structure du personnel par sexe de 2016 à 2023 (%)	2
Tableau 3 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2016 à 2023 (%)	2
Tableau 4 : Evolution de la structure du personnel par groupe d'ancienneté de 2016 à 2023 (%)	2
Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires en 2023	4
Tableau 6 : Situation des recettes totales et dons en 2023 suivant la nomenclature TOFE base 1986 ...	6
Tableau 7 : Répartition des émissions en fonction de la résidence des investisseurs	10
Tableau 8 : Financements extérieurs	12
Tableau 9 : Variation des dépenses courantes par nature économique	14
Tableau 10 : Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales	16
Tableau 11 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA	22
Tableau 12 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA) en %	24
Tableau 14 : Nombre de SFD	34
Tableau 15 : Situation des créances en souffrance	34
Tableau 16 : Part des natures des recettes dans les recettes totales de 2015 à 2023 en %	36

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP de 2016 à 2023 (%)	2
Graphique 2 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et plus de la DGTCP de 2016 à 2023	2
Graphique 3: Répartition de l'effectif de la DGTCP par catégorie et par sexe en 2023.....	2
Graphique 4: Recettes totales des régions dont DGTCP en milliards de francs CFA	4
Graphique 5 : Recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP en milliards de francs CFA .	4
Graphique 6: Evolution des recettes de la DGTCP en milliards de francs CFA	4
Graphique 7: Contribution moyenne des natures de ressources de la DGTCP en %	4
Graphique 8: Taux d'accroissement annuel des recettes en %	4
Graphique 9: Taux de réalisation des régions dont DGTCP en %	4
Graphique 10: Evolution des recettes totales et dons (base MSFP 1986) en milliards de francs CFA	6
Graphique 11: Taux d'accroissement des recettes totales et dons (selon la nomenclature TOFE base 1986) en %	6
Graphique 12: Evolution des recettes par nature (base MSFP 1986) en milliards de francs CFA	6
Graphique 13: Evolution des dons en milliards de francs CFA	6
Graphique 14: Taux de réalisation par nature de recette (base MSFP 1986) en %	6
Graphique 15: Taux de réalisations des recettes courantes en %	6
Graphique 16 : Taux de recouvrement par acteurs en 2023 en %	8
Graphique 17 : Taux de recouvrement des recettes par région en 2023 en %	8
Graphique 18 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA	8
Graphique 19 : Evolution de la part contributive des acteurs dans la mobilisation des recettes en %	8
Graphique 20: Evolution du taux de recouvrement par type d'acteurs (en %)	8
Graphique 21: Evolution du nombre des émissions de titres publics	10
Graphique 22 : Situation d'exécution des émissions des titres publics	10
Graphique 23 : Mobilisation des titres publics par type d'instruments en milliards de FCFA	10
Graphique 24 : Rendement moyen pondéré (%) en 2023	10
Graphique 25 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA	12
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par type d'appui en %	12
Graphique 27 : Evolution des emprunts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA	12
Graphique 28 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur en %	12
Graphique 29 : Evolution des dons et emprunts par nature en milliards de francs CFA	12
Graphique 30 : Structure des financements extérieurs par nature	12
Graphique 31: Evolution des dépenses totales et prêts nets en milliards de francs CFA	14
Graphique 32 : Evolution des dépenses totales et de ses composantes en milliards de francs CFA	14
Graphique 33 : Evolution de la structure des dépenses totales en %	14
Graphique 34 : Evolution de la structure des dépenses courantes en %	14
Graphique 35 : Evolution de la structure des dépenses en capital en %	14
Graphique 36 : Structure des dépenses en capital en 2022 en %	14
Graphique 37 : Evolution des recettes courantes, des dépenses courantes et des dépenses en capital en milliards de francs CFA	16
Graphique 38 : Recettes courantes/dépenses totales et prêts nets en %	16
Graphique 39 : Evolutions des « recettes totales et dons » et des « dépenses et prêts nets » en milliards de francs CFA	16
Graphique 40: Recettes courantes/ dépenses courantes en %	16
Graphique 41 : Evolution de l'encours de la dette publique en milliards de francs CFA	18
Graphique 42 : Structure de l'encours de la dette publique en 2023 en %	18
Graphique 43 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA	18

Graphique 44 : Structure de la dette extérieure selon la monnaie en 2023 en %	18
Graphique 45 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA.....	20
Graphique 46 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2023 en %.....	20
Graphique 47 : Structure du service de la dette extérieure par type de créanciers en 2023 en %.....	20
Graphique 48 : Structure du service de la dette intérieure en 2023 en %	20
Graphique 49 : Evolution du solde global base engagement et du solde global base caisse en milliards de francs CFA	22
Graphique 50 : Evolution du solde courant en milliards de francs CFA	22
Graphique 51 : Ratio Service de la dette extérieure/Exportation ($\leq 15\%$).....	22
Graphique 52 : Ratio Service de la dette extérieure/Recettes Totales hors dons ($\leq 18\%$)	22
Graphique 53 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central.....	26
Graphique 54 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement	26
Graphique 55 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs	26
Graphique 56 : Ecart entre les normes et les réalisations	26
Graphique 57 : Plafond du déficit global dons compris	28
Graphique 58 : Plancher des recettes totales	28
Graphique 59 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté... ..	28
Graphique 60 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs.....	28
Graphique 61 : Ecart des réalisations par rapport aux normes	28
Graphique 62 : Taux de croissance de primes par année (%)	30
Graphique 63 : Taux de sinistres sur prime par année (%)	30
Graphique 64 : Taux de commissions par année (%)	30
Graphique 65 : Evolution des commissions en milliards de francs CFA	30
Graphique 66 : Evolution des primes d'assurances en milliards de francs CFA	30
Graphique 67 : Evolution des prestations de sinistres en milliards de francs CFA.....	30
Graphique 68 : Les engagements réglementés en milliards de francs CFA.....	32
Graphique 69 : Le taux de couverture des engagements réglementés (%)	32
Graphique 70 : Les placements des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA.....	32
Graphique 71 : La marge de solvabilité en milliards de francs CFA.....	32
Graphique 72: Evolution des arriérés des primes en milliards de francs CFA.....	32
Graphique 73 : Taux de frais généraux par année (%)	32
Graphique 74 : Evolution du nombre de membres/clients des SFD	34
Graphique 75 : Evolution de l'encours crédits/encours dépôts des SFD.....	34
Graphique 76 : Evolution du nombre de mission réalisé par la DSC-SFD de 2014 à 2023.....	34
Graphique 77 : Répartition par membres en 2023 en %	34
Graphique 78: Evolution des recettes des Fonds Nationaux de 2015 à 2023 en milliards de francs CFA	36
Graphique 79: Evolution des dépenses des Fonds Nationaux de 2015 à 2023 en milliards de francs CFA	36
Graphique 80: Taux d'autofinancement des Fonds Nationaux de 2015 à 2023 en %	36
Graphique 81: Evolution de la situation des impayés des FNF de 2015 à 2023 en milliards de francs CFA	36
Graphique 82 : L'Impact de l'évolution du nombre des EPE du secteur Education, enseignement et formation professionnelle sur l'évolution d'ensemble du nombre des EPE	38
Graphique 83 : Part de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE	38
Graphique 84 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA	38
Graphique 85 : Evolution de la proportion des EPE ne respectant pas la norme du taux d'autofinancement (%)	38
Graphique 86 : Structure des recettes des CT sur la période 2015-2023 en %	40
Graphique 87 : Structure des recettes par type de Collectivité Territoriale sur la période 2015-2023 en %	40

Graphique 88 : Structure des charges des CT sur la période 2015-2023 en %	40
Graphique 89 : Structure des dépenses par type de Collectivité Territoriale sur la période 2015-2023 en %.....	40
Graphique 90 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et l'accumulation nette des passifs sur la période 2015-2023 en millions de francs CFA.....	40
Graphique 91 : Evolution du solde net de gestion et du solde capacité ou besoin de financement des CT sur la période 2015-2023 en millions de francs CFA.....	40
Graphique 92 : Evolution du nombre de comptes de correspondants.....	42
Graphique 93 : Proportion des comptes selon le statut du correspondant en 2023 en %	42

RESUME EXECUTIF

Le présent tableau de bord statistique de la DGTCP analyse (i) la situation des ressources humaines, (ii) la gestion optimale des deniers publics, (iii) les critères de convergence (UEMOA) et le suivi du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit du FMI ainsi que (iv) la tenue efficace de la comptabilité, la gestion de la tutelle et le renforcement des relations économique, financière et monétaire.

Au titre des ressources humaines, sur la période 2016-2023, l'effectif du personnel de la DGTCP a connu une augmentation, passant de 2 067 à 2 077 agents. En 2023, les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux avec une proportion de 41,8%, suivis de la catégorie B et assimilés (31,0%). L'examen de l'évolution de la structure par tranche d'âge révèle que la proportion du personnel de 50 ans et plus est passée de 8,5% en 2016 à 22,9% en 2023. Quant au personnel féminin, il représente moins du quart de l'effectif total du personnel (22,4%) en 2023. Le personnel en activité hors du Trésor représente 31,3% de l'effectif total en 2023.

S'agissant de la mobilisation des ressources publiques et gestion des deniers publics :

- les recettes ont plus que doublé en dix ans, passant de 1 066,7 milliards de francs CFA en 2014 à 2 453,7 milliards de francs CFA en 2023, soit un taux d'accroissement global de 130,0%. La DGTCP contribue à hauteur de 10,9% dans les recettes totales des régions en 2023. Les principales natures de recettes recouvrées par la DGTCP en 2023 sont : les autres recettes non fiscales (45,8%), le revenu de l'entreprise et du domaine (22,7%) et les droits et frais administratifs (21,5%).
- les recettes des collectivités territoriales (CT) passent de 51,3 milliards de francs CFA en 2014 à 175,3 milliards de francs CFA en 2023, soit un taux de progression moyen de 14,63% par an. Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 61,8% en moyenne annuelle dans la mobilisation des recettes. En 2023, la Trésorerie Régionale du Centre Nord enregistre la plus forte réalisation (89,51%) dans la mobilisation des ressources locales.
- les ressources issues des titres publics sur la période 2014-2023 ont été mobilisées à travers 178 émissions sur le marché financier régional de l'Union. Les montants mobilisés se sont accrus en moyenne annuelle de 15,9% l'an.
- les financements extérieurs se sont contractés consécutivement en 2021(-4,3%) et 2022 (-16,2%) avant de progresser en 2023 (+10,1%). Sur la période d'analyse, les financements extérieurs sont constitués en moyenne de 63,1% d'appuis projets et de 36,9% d'appuis programmes. En 2023, le Burkina Faso a reçu 89,8% de son financement extérieur des partenaires multilatéraux.
- les dépenses totales et prêts nets ont une tendance haussière sur la période sous revue avec un taux annuel moyen de 10,7%. Les dépenses courantes représentent en moyenne 66,0% des dépenses totales. En 2023, les dépenses courantes se sont contractées de 13,5% sous l'effet de la baisse drastique des transferts courants (-45,6%).
- l'encours de la dette publique progresse continuellement de 15,6% l'an sur la période et a atteint 7 131,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2023. La dette intérieure est dominante et représente 58,2% de l'encours de la dette à fin décembre 2023. Elle affiche une hausse moyenne annuelle de 25,9% et se situe à 4 148,6 milliards de francs CFA.

- le service de la dette est en hausse de 24,7% en moyenne annuelle sur la période pour s'afficher à 1 136,9 milliards de francs CFA en 2023. Il est dominé par sa composante intérieure qui représente 84,7% en 2023.

Au niveau des assurances, il ressort une croissance continue des primes d'assurance depuis 2014, avec une moyenne de 13,4% l'an. Pour l'exercice 2023, la marge de solvabilité agrégée disponible est suffisante sur le plan réglementaire car elle représente 3,8 fois la marge minimale exigée.

Pour les **Systèmes financiers décentralisés (SFD)**, le nombre de SFD de la forme sociétaire a connu un accroissement moyen annuel de 15,7% au cours de la période 2014-2023 pour se situer à 26 sociétés en 2023. Les créances en souffrance se sont accrues sur cette période, passant de 5,8 milliards de francs CFA à 23,0 milliards de francs CFA en 2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 16,3%.

Concernant les **Fonds nationaux**, le taux d'autofinancement est passé de 82,9% en 2015 à 108,36% en 2023 pour une norme de 100%. La situation des impayés des Fonds nationaux de financement s'est accrue de 10,1% en 2023 pour s'afficher à 47,9 milliards de francs CFA contre 43,4 milliards de francs CFA en 2022

S'agissant des Etablissements Publics de l'Etat, leur nombre s'est accru en moyenne annuelle de 2,4% sur la période 2014-2023 et plus de la moitié de leurs recettes provient de la subvention de l'Etat (57,4% en moyenne par an).(57,4% en moyenne par an).

I. Ressources humaines

Points saillants :

- **Personnel vieillissant : la proportion des agents de 40 ans et plus est passée de 41,6% en 2016 à 73,8% en 2023**
- **Prédominance des agents de catégorie A et assimilés avec 41,8% en 2023**
- **Moins d'un quart de personnel féminin en 2023 (22,4%)**

Commentaire général :

Sur la période 2016-2023, l'effectif du personnel de la DGTCP a connu une augmentation, passant de 2 067 à 2 077 agents. Toutefois, il est enregistré une baisse de 15 agents en 2023 par rapport à l'effectif total de 2022. Cette baisse, consécutive au départ à la retraite de 21 agents, de 2 mises en position de disponibilité et de 6 décès, est atténuée par l'arrivée de 14 agents d'appui enregistrés au cours de l'année.

En 2023, les agents de catégorie A et assimilés sont les plus nombreux (41,8%), suivis des agents de la catégorie B et assimilés (31,0%). L'analyse de la structure du personnel en 2023 fait ressortir 79 cadres supérieurs (catégorie A et assimilés) pour 100 cadres moyens (catégories B et C).

Selon le statut (agents en activité au Trésor et agents hors Trésor), l'évolution de l'effectif sur la période 2016-2023 indique une croissance de l'effectif suivie d'une baisse. En effet, de 1 534 agents en activité en 2016, leur nombre atteint 1 654 en 2019, puis connaît une contraction de 4,8% moyenne pour se situer à 1 428 agents en 2023. A contrario, le nombre des agents en activité hors Trésor fera le mouvement contraire. De 2016 à 2019, leur effectif baisse continuellement, passant de 533 à 452 agents (-5,3% en moyenne par an) et, par la suite, connaît une hausse moyenne de 12,8% pour se situer à 649 agents en 2023.

De l'examen de l'évolution de la structure du personnel par tranche d'âge, il ressort que le personnel en activité à la DGTCP est vieillissant. En effet, la proportion du personnel de 40 ans et plus est passée de 41,6% en 2016 à 73,8% en 2023. Celle de 50 ans et plus est passée de 8,5% en 2016 à 22,9% en 2023.

Le personnel féminin en 2023 représente moins du quart de l'effectif total (22,4%) et est en baisse par rapport à son taux de 23,2% de 2016. Cet effectif représente 15,8% de la catégorie A et assimilés et 28,2% des catégories B et C en 2023.

L'analyse de l'effectif total du personnel en 2023 selon l'ancienneté montre les agents du groupe « 10 à 19 ans » sont les plus nombreux avec un taux de 49,5%, suivi du groupe « 20 à 29 ans » qui représente 24,0%. Il ressort une diminution de 0,7% de l'effectif de la classe modale « 10 à 19 ans » en 2023 par rapport à 2022. .

Tableau 1 : Evolution de la structure du personnel par catégorie de 2016 à 2023 (%)

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Catégorie A et assimilés	42,0	41,9	41,1	40,0	42,1	42,2	42,2	41,8
Catégorie B et assimilés	29,8	29,8	29,9	30,1	29,8	30,1	30,5	31,0
Catégorie C et assimilés	22,9	23,0	23,9	24,6	23,3	23,0	22,7	22,3
Catégorie D et assimilés	2,7	2,8	2,6	2,7	2,5	2,5	2,4	2,6
Catégorie E et assimilés	2,6	2,6	2,5	2,6	2,3	2,2	2,2	2,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 3 : Evolution de la structure du personnel par tranche d'âge de 2016 à 2023 (%)

Groupe d'âge	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Moins 20 ans	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
20-30 ans	8,4	5,4	6,2	4,0	3,1	2,2	1,4	1,0
30-40 ans	50,1	47,9	43,2	41,2	36,9	33,8	30,2	25,2
40-50 ans	33,1	35,8	38,6	40,4	43,2	44,9	48,0	50,8
50-60 ans	8,5	10,8	11,9	14,3	16,9	19,1	20,3	22,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Graphique 1 : Proportion des agents en activité à la DGTCP et hors DGTCP de 2016 à 2023 (%)

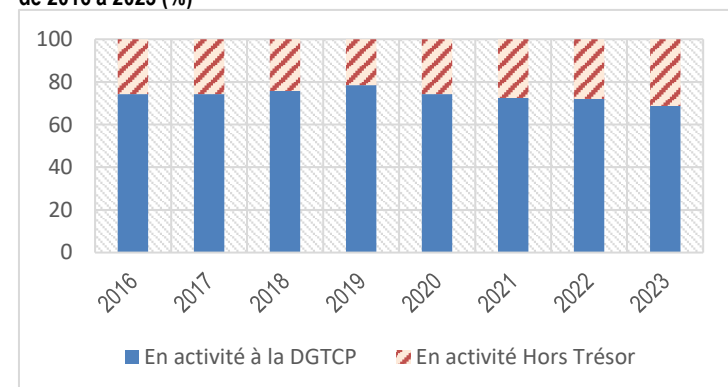


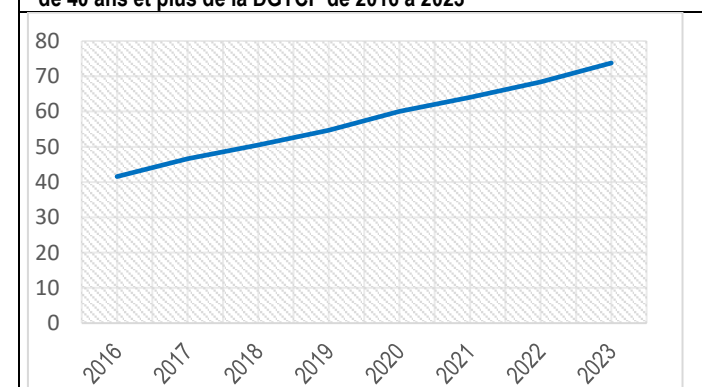
Tableau 2 : Evolution de la structure du personnel par sexe de 2016 à 2023 (%)

Sexe	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Féminin	23,2	23,2	22,8	23,2	22,8	22,5	22,5	22,4
Masculin	76,8	76,8	77,2	76,8	77,2	77,5	77,5	77,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

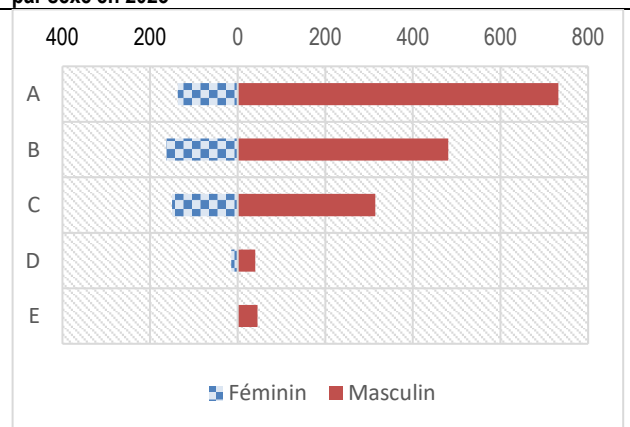
Tableau 4 : Evolution de la structure du personnel par groupe d'ancienneté de 2016 à 2023 (%)

Groupe d'ancienneté	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Moins de 10 ans	56,9	51,4	46,7	42,2	37,0	27,6	25,1	22,0
10-20ans	30,5	34,5	37,9	39,8	43,0	50,2	48,8	49,5
20-30 ans	10,6	12,0	13,2	15,5	17,0	17,7	21,6	24,0
30-40 ans	1,9	2,1	2,2	2,5	3,0	4,5	4,4	4,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Graphique 2 : Evolution de la proportion (%) des agents de 40 ans et plus de la DGTCP de 2016 à 2023



Graphique 3 : Répartition de l'effectif de la DGTCP par catégorie et par sexe en 2023



Notes méthodologiques

Agents hors Trésor : ensemble des agents du Trésor public en position de stage, en détachement ou mis à la disposition d'autres structures.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

II. Gestion optimale des deniers publics

II.1. Mobilisation des ressources

II.1.1. Mobilisation des recettes budgétaires

Points saillants :

- Hausse de 130,0% des recettes mobilisées par les régies entre 2014 et 2023
- Hausse de 9,4% en moyenne annuelle des recettes de la DGTCP sur la période
- Décélération du rythme de la croissance des recettes en 2023 de 11,1 points de pourcentage par rapport à 2022

Commentaire général :

Les recettes ont plus que doublé en dix ans, passant de 1 066,7 milliards de francs CFA en 2014 à 2 453,7 milliards de francs CFA en 2023, soit un taux d'accroissement global de 130,0%. Elles ont enregistré une baisse en 2015 (-1,4%) et se sont accrues par la suite en moyenne annuelle de 13,7% jusqu'en 2019. Après un repli de 5,0% en 2020, elles ont connu des hausses de 17,2% ; 17,7% et 6,6% respectivement en 2021, 2022 et 2023.

La baisse de 2015 est en lien avec la crise sociopolitique et celle de 2020 est imputable aux conséquences de la COVID-19. Les accroissements des recettes de 2021 et 2022 sont essentiellement expliqués par les hausses des recettes fiscales, dues à l'effet de la reprise de l'activité économique et le rétablissement de la situation déclarative et de paiement des contribuables des grandes et moyennes entreprises après l'échéance des mesures fiscales d'allègement de lutte contre la COVID-19. En 2023, les recettes ont augmenté de seulement 6,6%, en décélération de 11,1 points de pourcentage par rapport à 2022. Cette timide augmentation s'explique en partie par le ralentissement de la mobilisation des recettes issues des importations de biens. Les allègements fiscaux sur certaines importations de biens dans le cadre de la gestion de la crise sécuritaire ont contribué à cette modeste performance en 2023.

L'analyse spécifique des recettes de la DGTCP indique qu'elles se sont accrues en moyenne annuelle de 9,4% sur la période. De 2015 à 2019, elles ont connu une hausse continue de 29,0% en moyenne annuelle, suivie de baisses de 13,5% en 2020, de 9,2% en 2021 et de 5,6% en 2022.

La progression des recettes sur la période 2015-2019 est essentiellement imputable aux recettes exceptionnelles recouvrées par la DGTCP notamment en 2018 et 2019. En 2023, les recettes de la DGTCP ont augmenté de 11,7% par rapport à 2022, en lien principalement avec l'augmentation des dividendes (+41,5%).

La DGTCP a contribué à hauteur de 10,9% dans les recettes totales des régies en 2023. Les principales natures de recettes recouvrées par la DGTCP en 2023 sont : les autres recettes non fiscales (45,8%), le revenu de l'entreprise et du domaine (22,7%) et les droits et frais administratifs (21,5%).

En 2023, les autres recettes non fiscales se chiffrent à 111,7 milliards de francs CFA, soit 41,7% des recettes totales mobilisées par la DGTCP.

Les autres recettes non fiscales sont dominées sur la période 2014-2023 par les sous-composantes des recettes « droits proportionnels et taxes superficielles » et les « recettes en atténuation des dépenses », avec des poids respectifs de 65,9% et 17,3% en moyenne.

Globalement, le taux de réalisation annuel moyen des recettes budgétaires s'établit à 99,8% sur la période 2014-2023. Quant à la DGTCP, ce taux est de 110,8%.

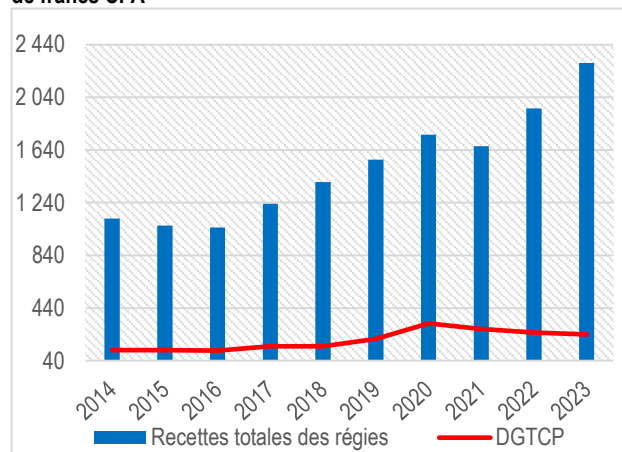
Notes méthodologiques

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

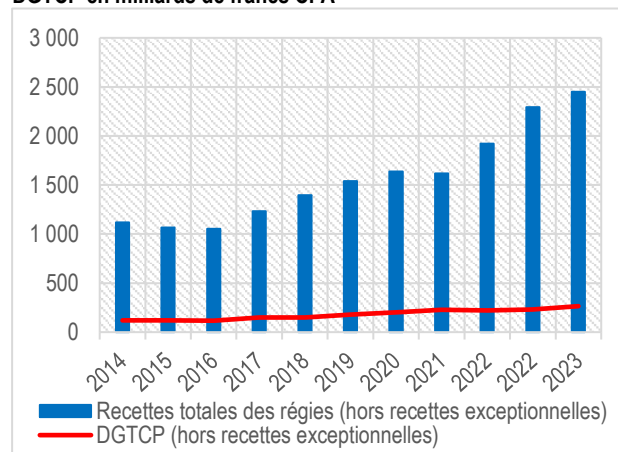
Tableau 5 : Situation des recettes budgétaires en 2023

	Recettes totales 2023	Part par rapport à l'ensemble	Variation des recettes 2023/2022		Variation des recettes 2023/2014	
	en milliards de FCFA	%	en milliards de FCFA	%	en milliards de FCFA	%
Ensemble	2 453,7	100,0	152,7	6,6	1387,0	130,0
DGTCP	268,0	10,9	28,2	11,7	148,7	124,7

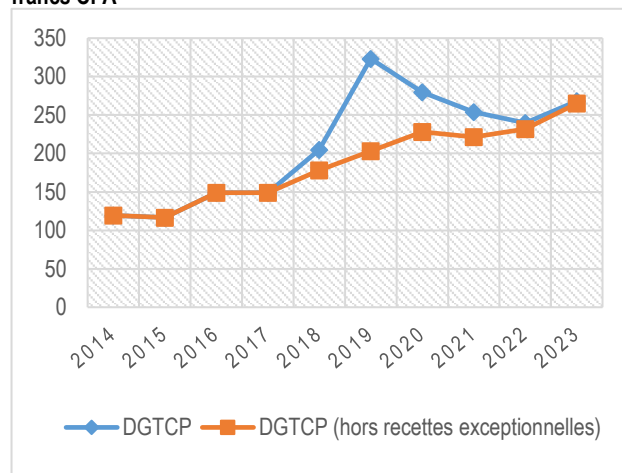
Graphique 4: Recettes totales des régions dont DGTCP en milliards de francs CFA



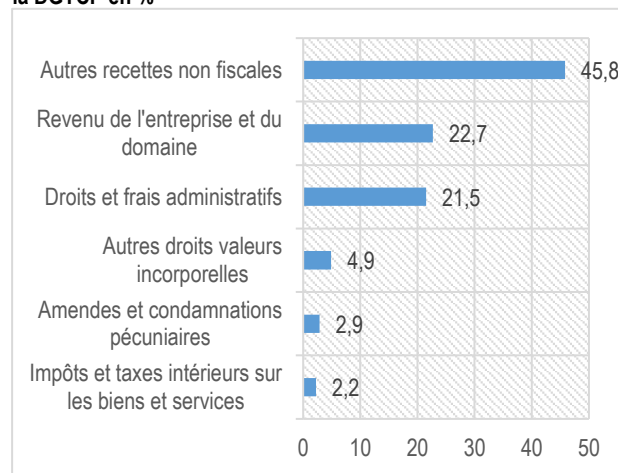
Graphique 5 : Recettes totales hors recettes exceptionnelles dont DGTCP en milliards de francs CFA



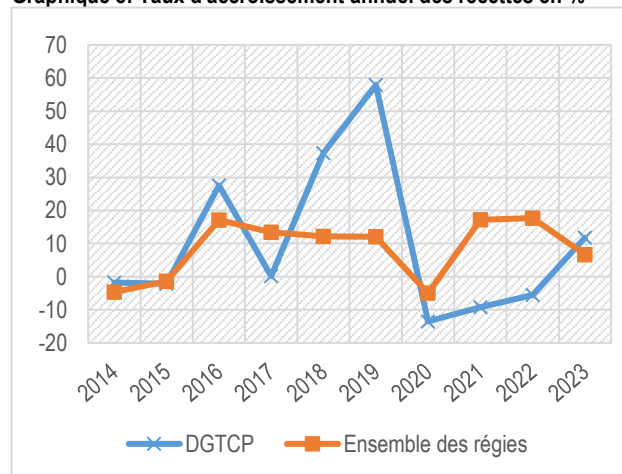
Graphique 6: Evolution des recettes de la DGTCP en milliards de francs CFA



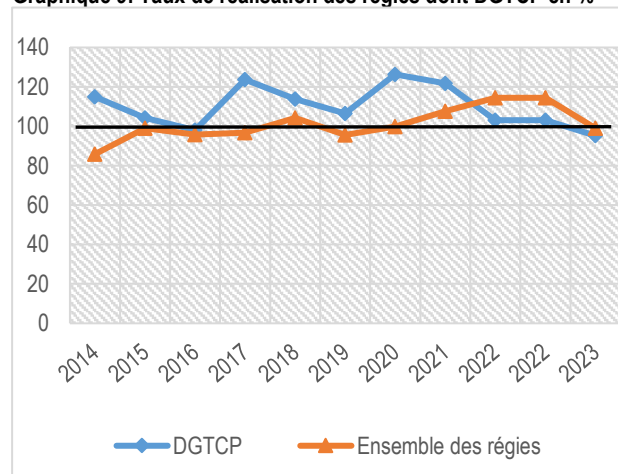
Graphique 7: Contribution moyenne des natures de ressources de la DGTCP en %



Graphique 8: Taux d'accroissement annuel des recettes en %



Graphique 9: Taux de réalisation des régions dont DGTCP en %



II.1.2. Evolution des recettes totales et dons¹

Points saillants :

- Hausse en moyenne annuelle de 8,5% des recettes totales et dons sur la période 2014-2023
- Prise en compte des recettes du FSP (99,0 milliards de francs CFA) au niveau des recettes totales en 2023
- Absence de décaissement des dons programmes en 2023

Commentaire général :

Les recettes totales et dons se sont accrus de 8,5% en moyenne annuelle sur la période 2014-2023 pour s'afficher à 2 747,2 milliards de francs CFA en 2023, avec toutefois une baisse observée en 2015 (-3,3%). Cette baisse est due aussi bien à la diminution des recettes totales (-1,6%) qu'à celle des dons (-10,3%).

Les recettes totales, sur la période sous revue, ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 10,2% pour atteindre 2 543,7 milliards de francs CFA en 2023. Cette hausse des recettes totales s'explique par des progressions dans les mêmes proportions des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Le niveau des recettes en 2023 intègre les recettes issues du Fonds de soutien patriotique² (99,0 milliards de francs CFA).

Les recettes fiscales, représentant en moyenne 88,3% des recettes courantes sur la période, ont progressé de (+10,2%) en moyenne annuelle. Cependant, elles ont connu un repli en 2015 (-1,2%) et en 2020 (-3,4%). En 2023, les recettes fiscales ont augmenté de 9,4% pour se situer à 2 246,2 milliards de francs CFA. Cette hausse est attribuable notamment à celle de l'impôt sur la propriété (+18,3%), la taxe sur les biens et services (+16,8%) et l'impôt sur commerce et transactions internationales (+7,5%).

Les recettes non fiscales ont aussi progressé en moyenne annuelle de 10,2% sur la période sous revue. En 2020, 2021 et 2022, elles se sont repliées respectivement de 12,6%, de 8,1% et de 9,0% avant de reprendre une croissance en 2023 (+26,2%).

Au cours de la période sous revue, affichant une baisse de 2,5% en moyenne annuelle, les dons ont toutefois enregistré des hausses en 2017 (+6,7%), en 2018 (+10,7%) et en 2020 (+135,3%). Après la hausse exceptionnelle en 2020, les dons se sont contractés sur la période 2021-2023. La baisse en 2023 (-22,8%) s'explique par l'absence de décaissement des dons programmes. Sur la période 2014-2023, les dons programmes représentent 38,7% des dons.

Les réalisations annuelles des « recettes totales et dons » sont restées en deçà des prévisions sur la période considérée, excepté en 2021 (104,8%) et 2022 (109,1%). Le taux de réalisation annuel moyen sur la période est de 94,6%.

Notes méthodologiques

Recettes totales et dons : Recettes courantes (*recettes fiscales + recettes non fiscales*) + Dons.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

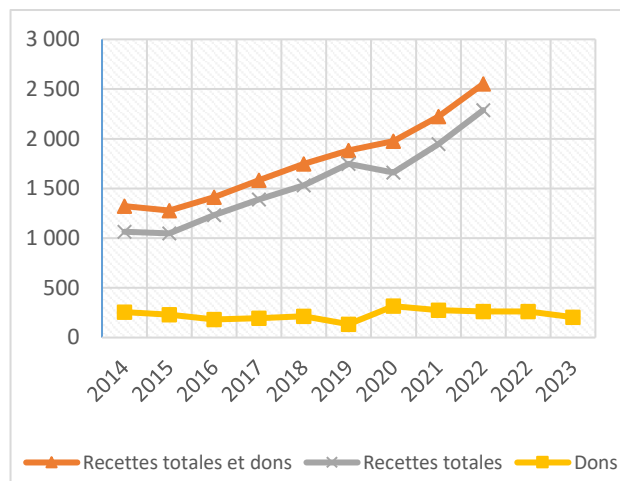
¹ Classification TOFE sur la base du MSFP 1986

² Créé par décret N°2023-0021/PRES-TRANS/PM/MDAC/MATDS/MEFP du 23 janvier 2023 portant création d'un Fonds de Soutien Patriotique (FSP). Les recettes (taxes et contributions diverses) et les dépenses (fonctionnement et équipement) du FSP s'exécutent à travers un compte d'affectation spéciale dénommé « CAS-FSP ».

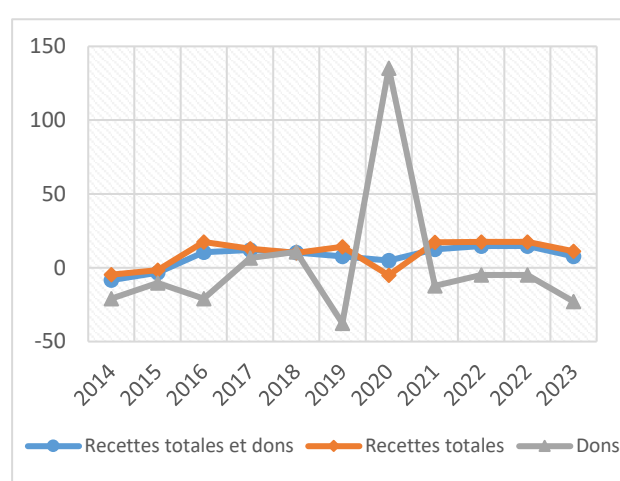
Tableau 6 : Situation des recettes totales et dons en 2023 suivant la nomenclature TOFE base 1986

Recettes totales et dons en 2023		Variation 2023 /2022		Variation 2023 /2014	
en milliards de francs CFA	part (%) recettes totales	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
2 747,2	92,6	255,5	11,2	1479,0	138,9

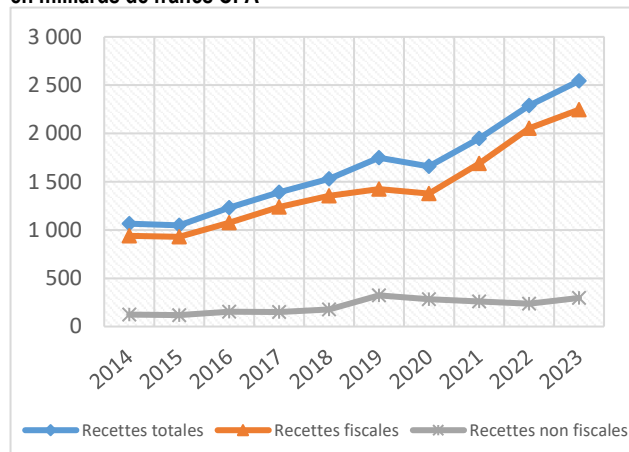
Graphique 10: Evolution des recettes totales et dons (base MSFP 1986) en milliards de francs CFA



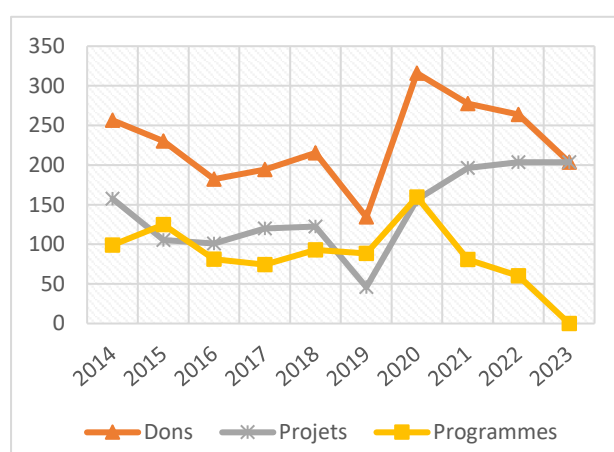
Graphique 11: Taux d'accroissement des recettes totales et dons (selon la nomenclature TOFE base 1986) en %



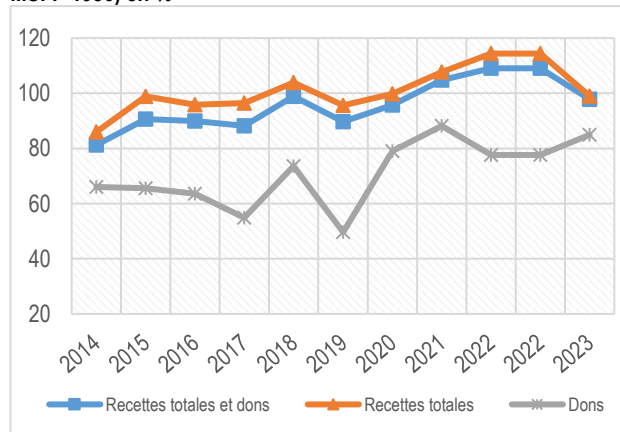
Graphique 12: Evolution des recettes par nature (base MSFP 1986) en milliards de francs CFA



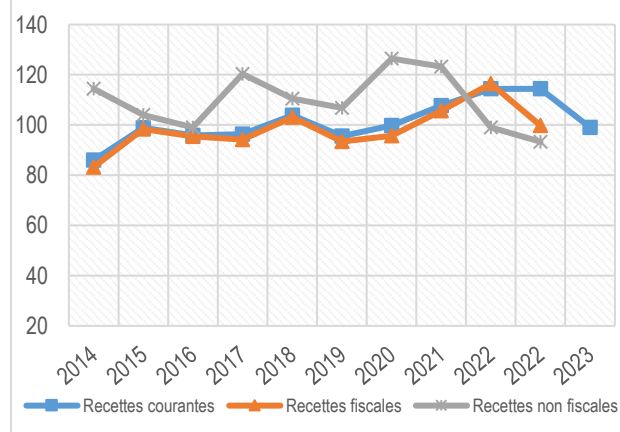
Graphique 13: Evolution des dons en milliards de francs CFA



Graphique 14: Taux de réalisation par nature de recette (base MSFP 1986) en %



Graphique 15: Taux de réalisations des recettes courantes en %



II.1.3. Recettes des collectivités territoriales

Points saillants :

- Hausse des recettes en 2023 par rapport à 2022 de 60,9%
- Acteur « autres », principal contributeur au budget des Collectivités territoriales avec une part moyenne de 61,8% par an

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales sont passées de 51,3 milliards de francs CFA en 2014 à 175,3 milliards de francs CFA en 2023, soit un taux de progression annuel moyen de 14,6%. En 2023, le niveau des recettes a augmenté de 60,9% comparativement à 2022. Cette augmentation s'explique principalement par le transfert en 2023 des ressources du Fonds minier de développement local issues de la répartition de 2022 au profit des CT. En effet, cette ressource n'avait pas fait l'objet de répartition en 2022.

Les collectivités territoriales enregistrent un taux de recouvrement de 52,7% en moyenne par an sur la période sous revue. Le niveau relativement moyen des taux de recouvrement s'explique entre autres, par la timidité des opérations de recouvrement, la non-sincérité des prévisions de recettes dans certaines collectivités territoriales, la non-effectivité du transfert de certains appuis financiers de l'Etat et des PTF aux collectivités territoriales.

S'agissant des performances par acteur, la DGI a enregistré le meilleur taux de recouvrement en 2023. En effet, sur une prévision de 48,9 milliards de francs CFA, elle a recouvré 44,4 milliards de francs CFA, soit un taux de 90,7% contre 84,7% pour la DGTCP et 56,4% pour l'acteur « Autres » pour des prévisions respectives de 22,8 milliards de francs CFA et 197,6 milliards de francs CFA. Les niveaux de recouvrement de tous les acteurs ont connu une hausse en 2023 comparativement à 2022 (86,8% pour l'acteur « Autres », 31,1% pour la DGTCP et 28,7% pour la DGI).

Les recettes recouvrées par l'acteur « Autres » contribuent à 61,8% en moyenne annuelle dans la mobilisation des recettes des collectivités territoriales sur la période. Elles s'établissent à 111,5 milliards de francs CFA en 2023 contre 24,2 milliards de francs CFA en 2014, soit un taux de progression moyen de 18,5%.

En 2023, la Trésorerie Régionale du Centre Nord enregistre la plus forte réalisation (89,5%) dans la mobilisation des ressources locales, tandis que la Trésorerie Régionale de la Boucle du Mouhoun réalise le plus faible taux (51,2%).

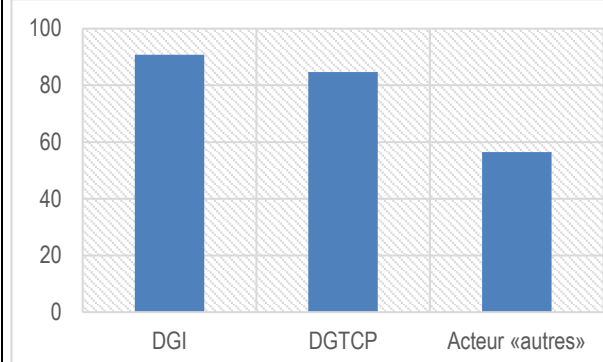
Notes méthodologiques

Recettes des collectivités territoriales : elles sont composées des recettes recouvrées par la DGTCP, la DGI et les recettes recouvrées par l'acteur « Autres »;

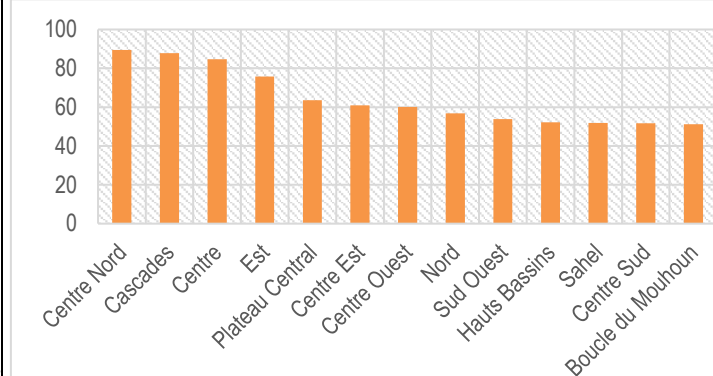
Acteur « autres » : Acteur fictif à qui il est imputé la mobilisation des dotations et les ressources transférées de l'Etat, des subventions des PTF, le fonds minier de développement local (FMDL), etc.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

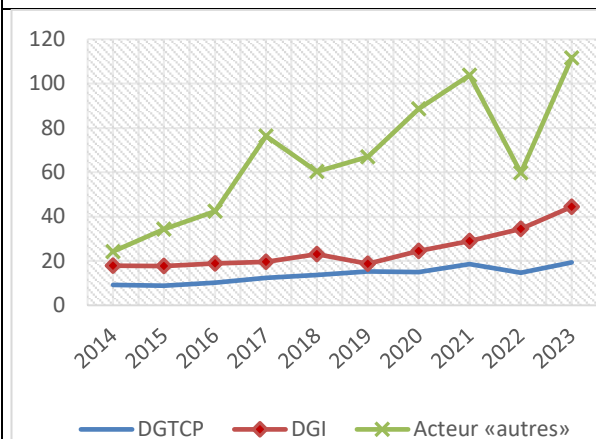
Graphique 16 : Taux de recouvrement par acteurs en 2023 en %



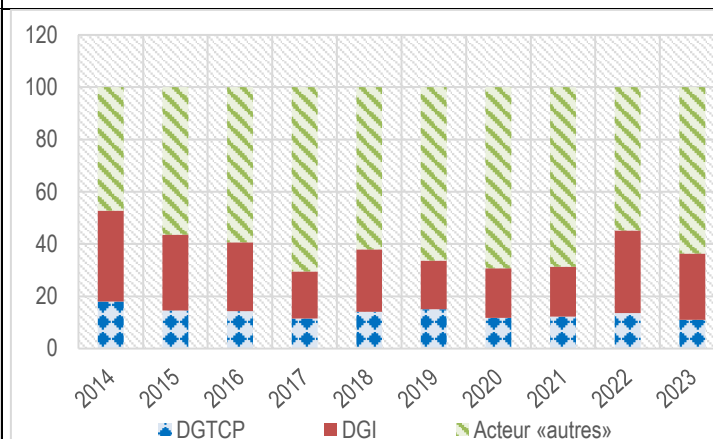
Graphique 17 : Taux de recouvrement des recettes par région en 2023 en %



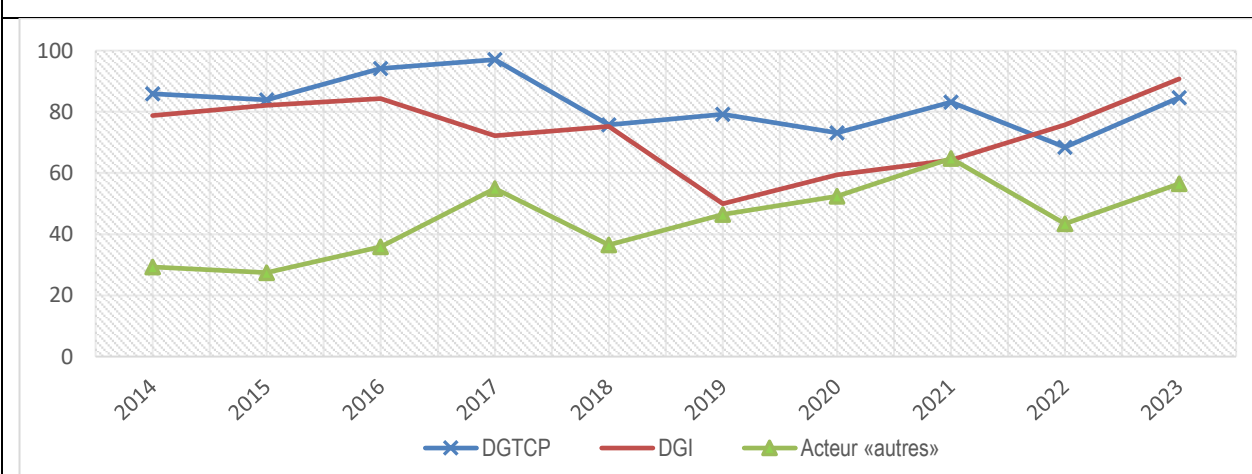
Graphique 18 : Recettes des collectivités territoriales en milliards de francs CFA



Graphique 19 : Evolution de la part contributive des acteurs dans la mobilisation des recettes en %



Graphique 20: Evolution du taux de recouvrement par type d'acteurs en %



II.1.4. Titres publics

Points saillants :

- **Accroissement moyen des montants mobilisés de 15,9% par an**
- **Prépondérance des obligations sur les bons à partir de 2019 avec une proportion annuelle moyenne de 67,7%**
- **Prédominance de la participation des investisseurs résidents au Burkina Faso à partir de 2022**

Commentaire général :

L'Etat du Burkina Faso a réalisé de 2014 à 2023, 178 émissions de titres publics sur le marché financier régional de l'UMOA en utilisant 246 instruments de financement dont 114 Bons du Trésor et 132 Obligations du Trésor. De 2014 à 2021, le nombre des émissions a connu une hausse continue, passant de 7 à 27. Avant de se situer à 17 émissions en 2023, il a fortement baissé à 16 émissions en 2022. Sur la période sous revue, la progression moyenne annuelle du nombre d'émissions est de 10,4%.

Le Trésor public a mobilisé sur le marché financier régional, un montant total de 893,9 milliards de francs CFA de titres publics en 2023 contre 773,5 milliards de francs CFA en 2022, soit une hausse de 15,6% (+120,5 milliards de francs CFA). Les maturités vont de 3 mois à 7 ans pour les adjudications et de 5 ans et 7 ans pour les appels publics à l'épargne. Le taux d'accroissement annuel moyen des montants mobilisés de titres s'établit à 15,9% sur la période sous revue.

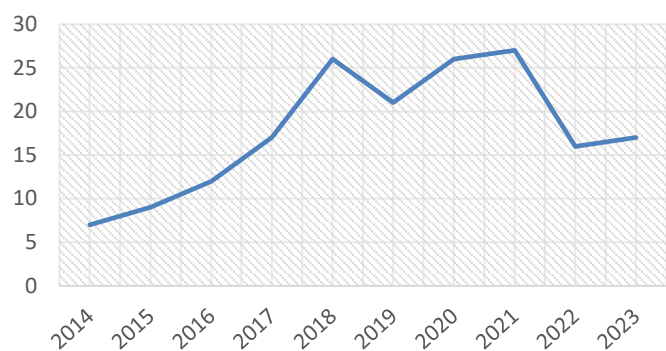
L'analyse des émissions montre globalement une prépondérance des bons sur les obligations de 2014 à 2018. A partir de 2019, la tendance s'est inversée. Ainsi, la proportion moyenne annuelle des obligations par rapport au montant total mobilisé est ressortie à 67,7% de 2019 à 2023. Aussi, les obligations du Trésor représentent 75,2% du montant total des titres mobilisés en 2023 en baisse par rapport à 2022 où elles représentaient 84,5%.

Les émissions en 2023 ont été globalement couvertes par les soumissions avec une préférence marquée des investisseurs pour les instruments de durée 3 ans, 12 mois et 6 mois respectivement avec des taux de soumission de 148,0%, 139,5% et 119,8%. En effet, les émissions par adjudication ont porté sur les points de la courbe allant de 3 mois à 7 ans avec une proportion importante des instruments de 3 ans (42%) et 12 mois (24%). Le raccourcissement des maturités est également observé au niveau des émissions par appel public à l'épargne qui ont concerné les maturités de 5 ans et 7 ans en 2023 contre des maturités de 10 ans et 12 ans en 2022. Les taux de sortie des émissions par adjudication en 2023 sont supérieurs de près de 66 points de base à la moyenne des émetteurs de l'Union.

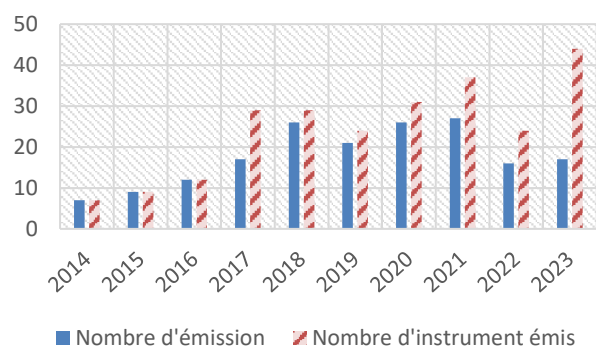
Par ailleurs, les résultats des émissions de 2023 indiquent un renchérissement des coûts comparativement à 2022 toutes maturités confondues. Les émissions affichent un taux global de rendement moyen pondéré de 7,2% en 2023 contre 5,7% en 2022. Ces résultats s'expliquent aussi bien par des facteurs internes (crises sociopolitique et sécuritaire) qu'externes (tensions de liquidité, durcissement de la politique monétaire de la Banque Centrale, augmentation des besoins de financement des Etats de l'Union et tensions géopolitiques).

Il convient également de relever qu'en 2023, il est ressorti une prédominance de la participation des investisseurs résidents au Burkina Faso avec une proportion de 69,6%. La part de souscription des investisseurs résidents au Burkina Faso a augmenté d'environ 10 points de pourcentage par rapport à 2022. Cette situation témoigne des efforts consentis par les investisseurs résidents pour le financement de l'économie nationale.

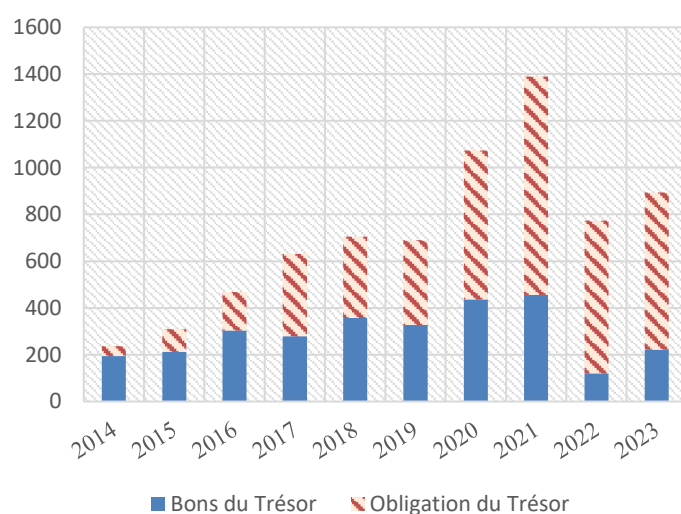
Graphique 21: Evolution du nombre des émissions de titres publics



Graphique 22 : Situation d'exécution des émissions des titres publics



Graphique 23 : Mobilisation des titres publics par type d'instruments en milliards de FCFA



Graphique 24 : Rendement moyen pondéré en % en 2023

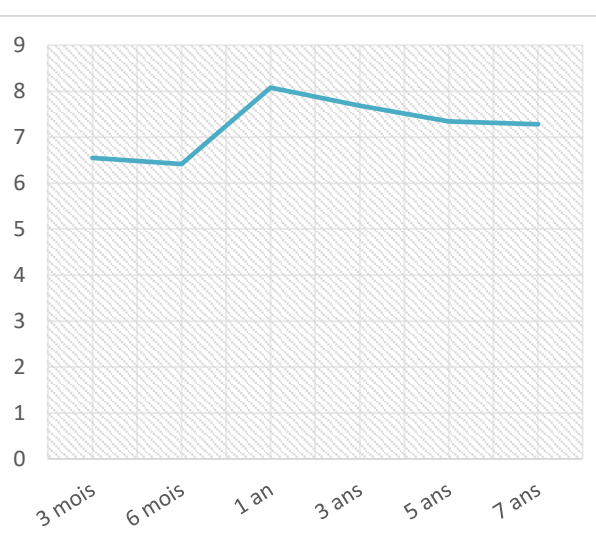


Tableau 7 : Répartition des émissions en fonction de la résidence des investisseurs

Résidence	Montant pays (en millions FCFA)			Poids (en %)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Burkina Faso	622,5	461,4	622,0	44,8	59,7	69,6
Hors Burkina Faso	766,6	312,1	271,9	55,2	40,3	30,4
Total	1 389,1	773,5	893,9	100,0	100,0	100,0

II.1.5. Financements extérieurs de l'Etat

Points saillants :

- **Augmentation de 5,8%, en moyenne annuelle, des financements extérieurs sur la période sous revue**
- **Hausse des financements extérieurs de 10,1% en 2023**
- **Prédominance des financements multilatéraux de 89,8% en 2023**

Commentaire général :

Les financements extérieurs se sont inscrits globalement en hausse au cours de la décennie passée, enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen de 5,8%. Après la hausse importante enregistrée en 2020 (+95,4%), ils ont connu des baisses consécutives en 2021(-4,3%) et 2022 (-16,2%) pour se situer à 515,2 milliards de francs CFA avant de retrouver une hausse en 2023 (+10,1%).

La hausse du niveau des financements extérieurs en 2023 est impulsée principalement par l'augmentation des emprunts projets (+51,5%) et celle des emprunts programmes (+20,8%). Le niveau des emprunts projets est en lien avec le niveau des décaissements de la Banque Mondiale (+122,0 milliards de francs CFA).

Sur la période d'analyse, les financements extérieurs sont constitués en moyenne de 63,1% d'appuis projets et de 36,9% d'appuis programmes. Les appuis projets se sont accrus de 9,8% en moyenne annuelle tandis que les appuis programmes ont enregistré une baisse de 6,6% en moyenne annuelle. Comparativement à 2022, les appuis projets ont augmenté en 2023 de 25,2% tandis que les appuis programmes ont connu un repli de 41,4%.

En 2023, le Burkina Faso a reçu 89,8% de son financement extérieur des partenaires multilatéraux. Le financement des multilatéraux est constitué de 35,9% de dons.

Notes méthodologiques :

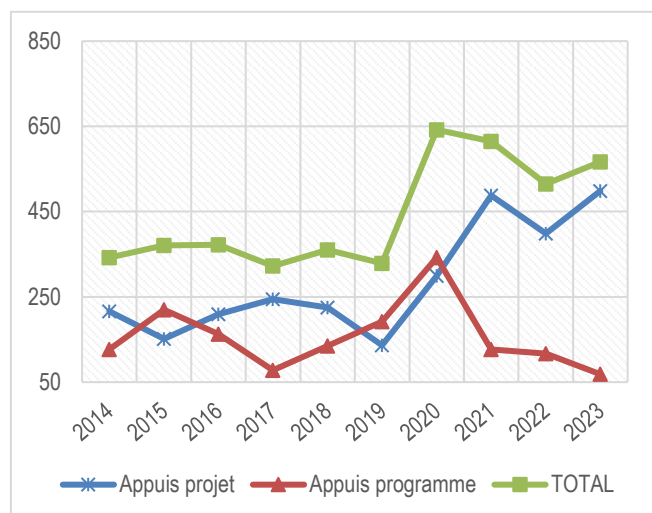
Les financements extérieurs sont repartis en appuis programmes et en appuis projets. Chaque composante est constituée de dons et prêts provenant des accords bilatéraux et/ou multilatéraux.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

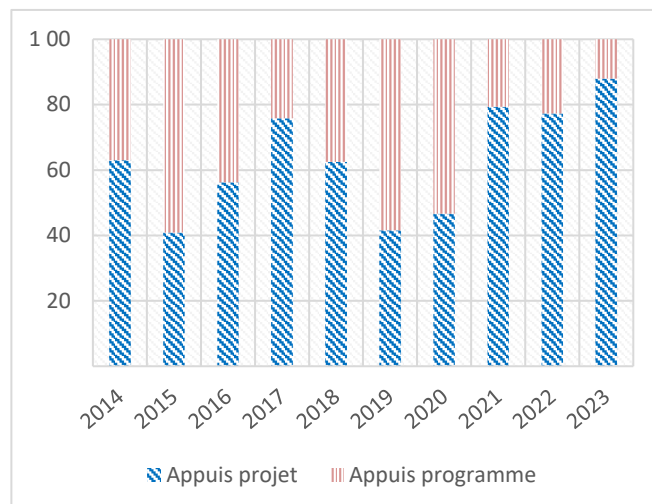
Tableau 8 : Financements extérieurs

Prêts et dons en 2023 en milliards de francs CFA	% Appuis programmes	% Emprunts	% Emprunts multilatéraux	et dons	Variation 2023/2022		Variation 2023/2014	
					en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
515,2	22,7	48,8	84,2		-69,7	-11,9	125,6	32,2

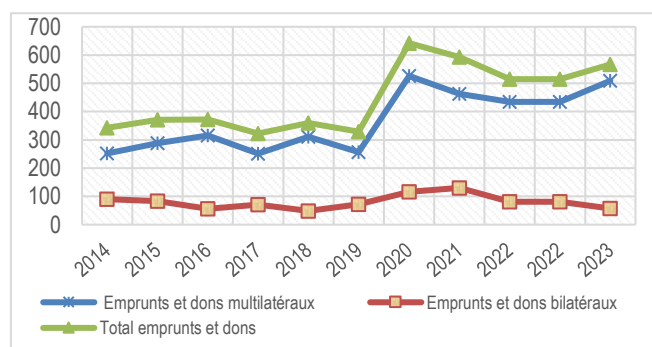
Graphique 25 : Evolution des financements extérieurs en milliards de francs CFA



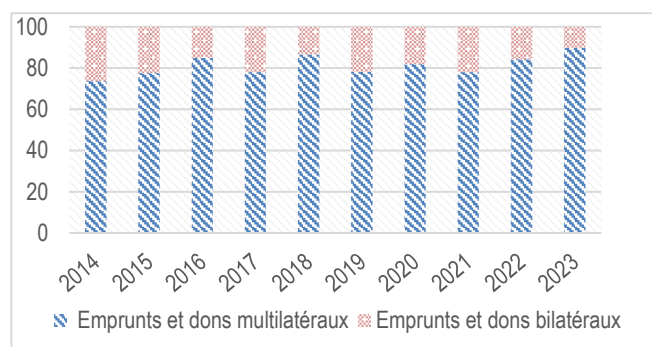
Graphique 26 : Structure des financements extérieurs par type d'appui en %



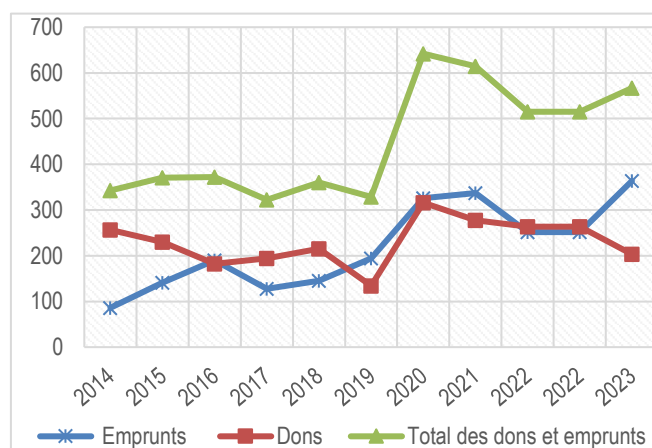
Graphique 27 : Evolution des emprunts et dons par type de bailleur en milliards de francs CFA



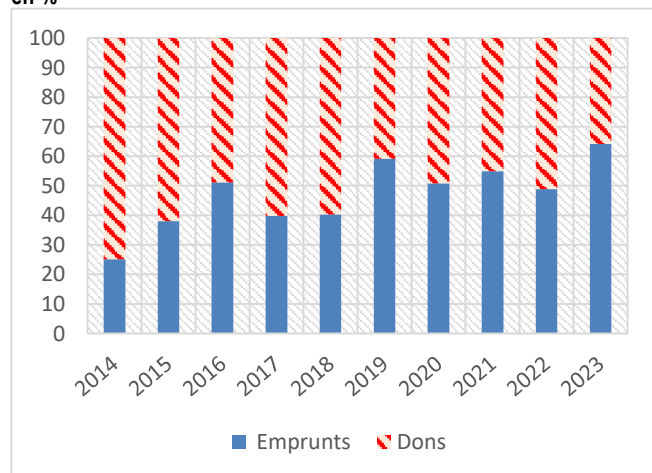
Graphique 28 : Structure des financements extérieurs par type de bailleur en %



Graphique 29 : Evolution des dons et emprunts par nature en milliards de francs CFA



Graphique 30 : Structure des financements extérieurs par nature en %



II.2. Gestion de la dépense publique

II.2.1. Dépenses totales et prêts nets

Points saillants :

- **Prédominance des dépenses courantes dans les dépenses totales (66,0% en moyenne par an)**
- **Contraction des dépenses courantes de 13,5% en 2023**
- **Chute des transferts courants de 45,6% en 2023**

Commentaire général :

Les dépenses totales et prêts nets présentent une tendance haussière sur la période sous revue, passant de 1 434,7 milliards de francs CFA en 2014 à 3 578,6 milliards de francs CFA en 2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10,7%. Toutefois, il est enregistré des contractions en 2015, 2018 et 2023 respectivement de 1,6% ; 0,9% et 6,4%. En 2023, les dépenses totales et prêts nets représentent 29,0% du PIB nominal.

L'évolution des dépenses totales et prêts nets est imprimée par celle des dépenses totales, le poste « prêts nets » étant marginal. La progression des dépenses totales, quant à elle, est influencée par celle des dépenses en capital jusqu'en 2022. En 2023, la baisse des dépenses totales a été entraînée par celle des dépenses courantes. En termes de proportion, les dépenses totales sont dominées par les dépenses courantes avec un poids annuel moyen de 66,0%.

Concernant les dépenses courantes, elles se sont inscrites en hausse sur la période au rythme moyen de 10,7% par an pour s'afficher à 2 211,5 milliards de francs CFA en 2023. Sur la période sous revue, elles sont composées principalement de salaires (48,5%) et de transferts courants (32,8%) en moyenne. Ces derniers augmentent respectivement de 10,8% et 7,9% en moyenne annuelle sur la période. En 2023, les dépenses courantes ont enregistré un repli de 13,5% par rapport à 2022, imputable à la chute des transferts courants (-45,6%). Cette baisse des transferts courants s'explique par la réduction des subventions sur les hydrocarbures au profit de la SONABEL et des ménages de 405,0 milliards de francs CFA ainsi qu'à la non-reconduction de la subvention accordée aux cotonculteurs en 2022 (-72,82 milliards de francs CFA).

S'agissant des dépenses en capital, elles passent de 554,1 milliards de francs CFA en 2014 à 1 378,5 milliards de francs CFA en 2023. Les dépenses d'investissements se sont accrues consécutivement ces trois dernières années de 28,1% en 2021, 27,5% en 2022 et 8,2% en 2023. Cette hausse s'explique notamment par les dépenses d'acquisition d'équipements militaires. Cependant, en moyenne annuelle, ces dépenses ne représentent que 8,6% du PIB nominal. En termes de source de financement, les investissements ont été réalisés sur les ressources intérieures à hauteur de 66,1% en moyenne par an.

Sur la période, les prêts nets ont une évolution erratique. En moyenne, ils se sont établis à -8,0 milliards de francs CFA par an, en lien avec des remboursements plus importants que les nouveaux prêts accordés. En 2023, ils se sont affichés à -11,5 milliards de francs CFA contre -9,5 milliards de francs CFA en 2022.

Notes méthodologiques

Dépenses totales et prêts nets : Dépenses courantes {dépenses de personnel, des dépenses de fonctionnement, intérêts dus et transferts courants} + Dépenses en capital + prêts nets.

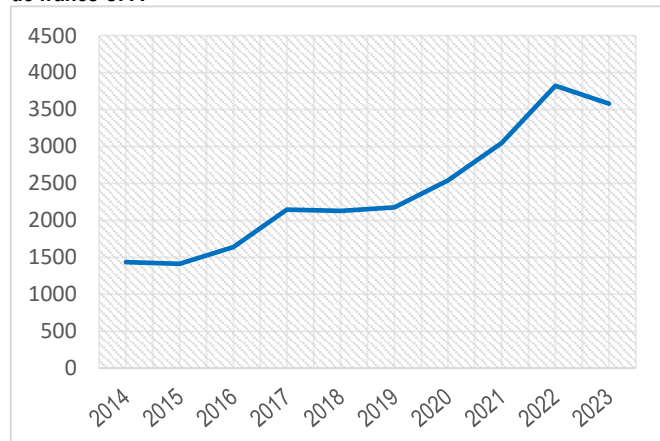
Prêts nets : Il s'agit des prêts (moins les recouvrements) effectués par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de gestion générale du service public.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

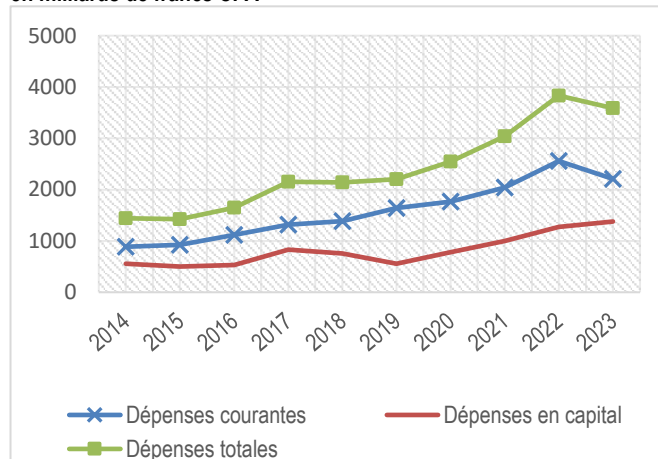
Tableau 9 : Variation des dépenses courantes par nature économique

Période	Variation 2022/2021		Variation 2023/2022	
Nature de dépense	en milliards de francs CFA	en %	en milliards de francs CFA	en %
Salaire	59,6	6,3	87,8	8,7
Dépenses de fonctionnement	12,8	6,5	11,0	5,2
Intérêts dus	36,7	19,1	61,2	26,7
Transferts courants	410,0	58,7	-506,1	-45,6

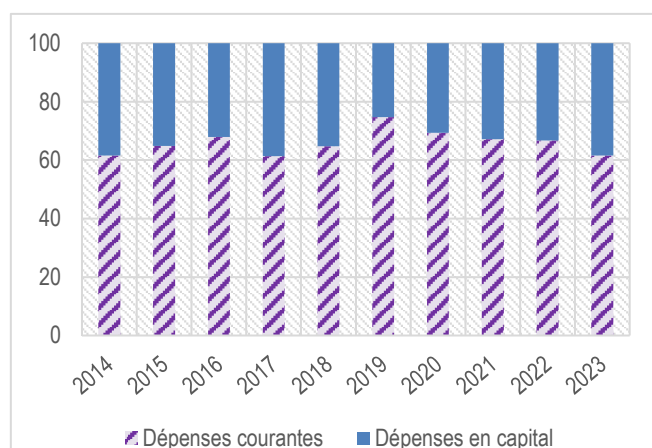
Graphique 31: Evolution des dépenses totales et prêts nets en milliards de francs CFA



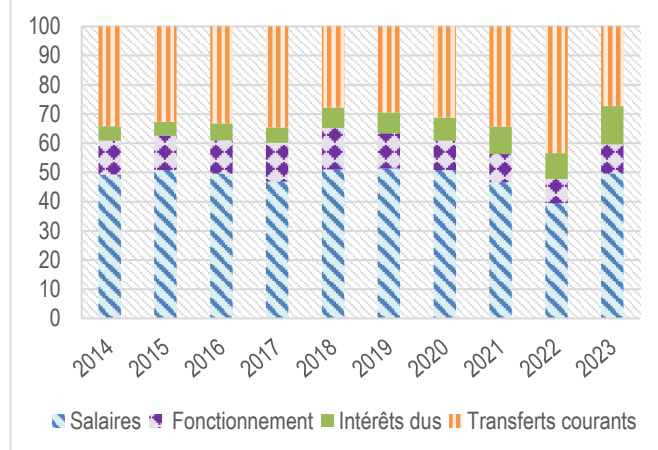
Graphique 32 : Evolution des dépenses totales et de ses composantes en milliards de francs CFA



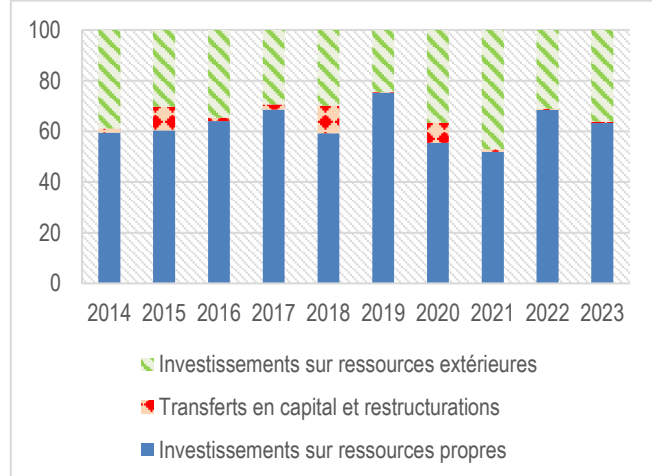
Graphique 33 : Evolution de la structure des dépenses totales en %



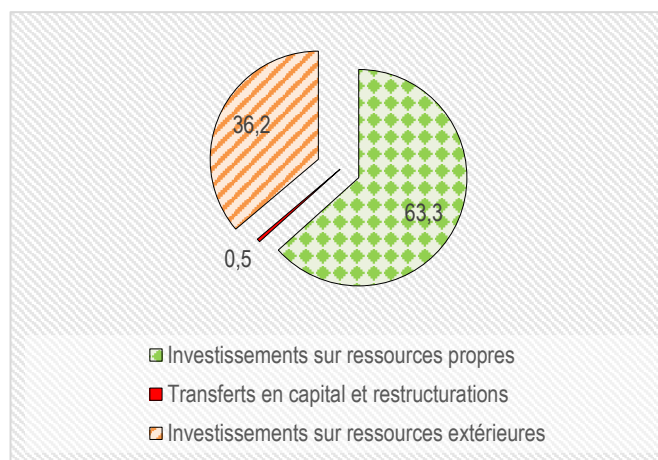
Graphique 34 : Evolution de la structure des dépenses courantes en %



Graphique 35 : Evolution de la structure des dépenses en capital en %



Graphique 36 : Structure des dépenses en capital en 2023 en %



II.2.2. Evolution comparée des agrégats de recettes et de dépenses

Points saillants :

- **Taux d'accroissement annuel moyen des dépenses totales et prêts supérieur à celui des recettes totales et dons de 2,2 points de pourcentage**
- **Amélioration de 10,0 points de pourcentage du taux de couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales et dons en 2023**
- **Baisse des dépenses courantes (-13,5%) et hausse des recettes courantes (+11,2%) en 2023**

Commentaire général :

Sur la période 2014-2023, les recettes totales et dons ne couvrent que 80,5 % des dépenses totales et prêts nets en moyenne par an. En 2023, le ratio « recettes totales et dons sur dépenses totales et prêts nets » s'affiche à 76,8%, en amélioration de 10,0 points de pourcentage par rapport à 2022.

Les recettes courantes, composante principale des recettes totales, financent les dépenses courantes avec un taux de couverture moyen annuel de 106,0% sur la période. Cependant en 2020, 2021 et 2022, les recettes courantes sont en deçà des dépenses courantes avec des taux de couvertures respectifs de 94,1%, 95,5% et 89,5%.

En 2023, le taux de couverture des dépenses courantes par les recettes courantes s'affiche à 115,0% en hausse de 25,6 points de pourcentage par rapport à 2022. Cette hausse est en lien avec la contraction des dépenses courantes en 2023 (-346,1 milliards de francs CFA).

En termes d'accroissement, les recettes totales et dons augmentent à un taux annuel moyen de 8,5% contre un taux d'accroissement annuel moyen de 10,7% pour les dépenses totales et prêts nets, soit un différentiel de 2,2 points de pourcentage. Toutefois en 2023, les dépenses totales et prêts nets se sont contractés de 6,4% alors que les recettes totales et dons ont augmenté de 7,7%.

Les recettes courantes et les dépenses courantes montrent des tendances haussières sur la période avec des taux d'accroissement annuels moyens respectifs de 10,2% et 10,7%.

Par ailleurs, il ressort une contraction des recettes courantes en 2020 de 5,1% alors que les dépenses courantes se sont accrues de 7,3%. A contrario, en 2023, les dépenses courantes ont subi une diminution de 13,5% alors que les recettes courantes ont augmenté de 11,2%.

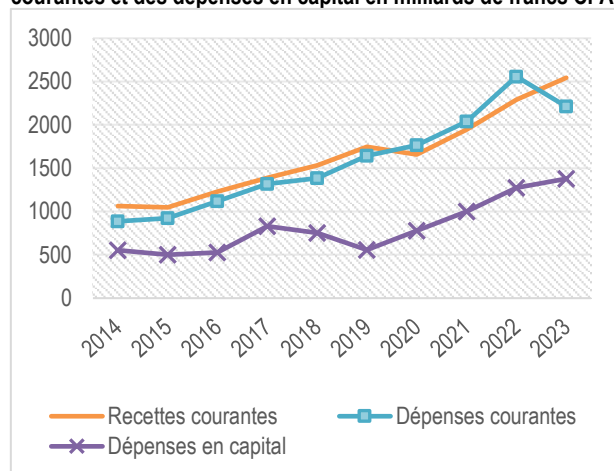
Notes méthodologiques :

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

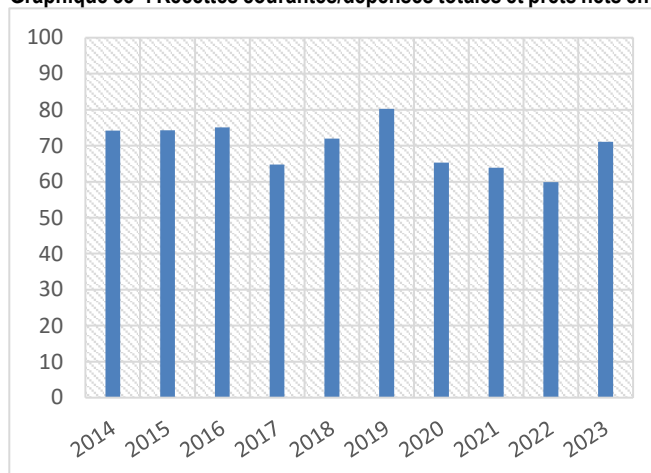
Tableau 10 : Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales

Couverture des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales en 2023		Couverture moyenne des dépenses totales et prêts nets par les recettes totales sur la période	
en milliards de francs CFA	en (%)	en milliards de francs CFA	en %
-1 034,9	71,1	-747,5	70,1

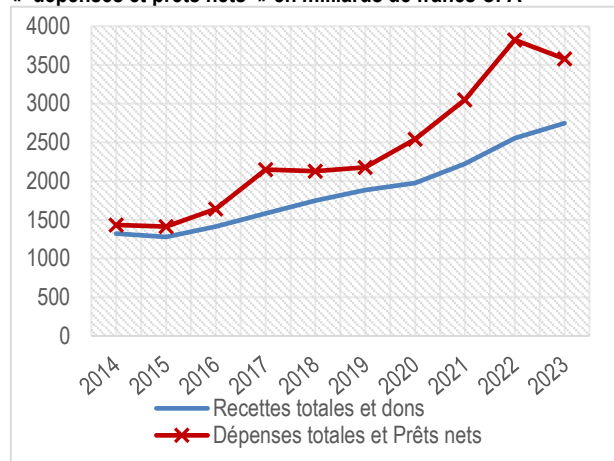
Graphique 37 : Evolution des recettes courantes, des dépenses courantes et des dépenses en capital en milliards de francs CFA



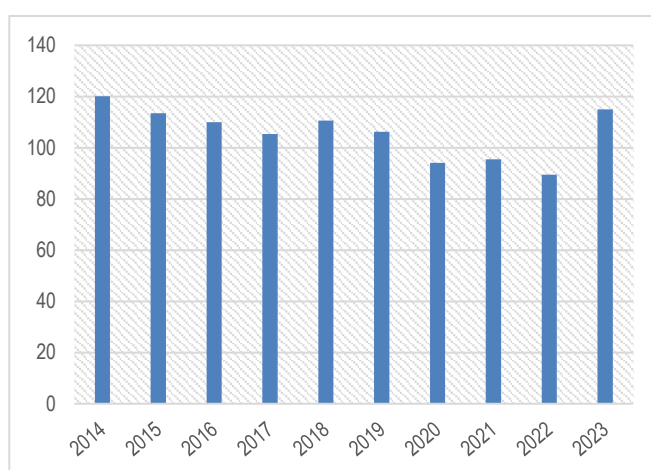
Graphique 38 : Recettes courantes/dépenses totales et prêts nets en %



Graphique 39 : Evolutions des « recettes totales et dons » et des « dépenses et prêts nets » en milliards de francs CFA



Graphique 40: Recettes courantes/ dépenses courantes en %



II.3. Gestion de la Dette publique

II.3.1. Encours de la dette publique

Points saillants :

- Baisse considérable du taux d'accroissement de la dette publique (-9,9 points de pourcentage par rapport à 2022)
- A partir de 2021, la dette intérieure surplombe la composante extérieure
- Prédominance de la dette multilatérale dans l'encours de la dette extérieure (87,3% en moyenne)

Commentaire général :

Sur la période sous revue, l'encours de la dette publique est en hausse continue, passant de 1 935,9 milliards de francs CFA en 2014 à 7 131,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 15,6%. Cette progression est impulsée par la dette intérieure (+25,9% en moyenne annuelle).

En termes de proportion, l'encours de la dette publique est dominé jusqu'en 2020 par celui de la dette extérieure avec une part moyenne annuelle de 63,4%. Sur la période 2021-2023, il est observé une prédominance de l'encours de la dette intérieure avec un poids moyen annuel de 56,9%.

L'encours de la dette publique est en hausse de 2,6% en 2023, soit une décélération de son rythme d'accroissement de 9,9 points de pourcentage comparativement à 2022. Ce ralentissement a été tiré principalement par la baisse du taux d'accroissement de la dette intérieure de 24,2 points de pourcentage par rapport au taux d'accroissement annuel moyen de 25,9%.

La dette libellée en devises variables (AED, USD, KWD, CNY, SAR, etc.) représente 16,8% de l'encours total contre 83,2% pour celle en XOF et en EURO en 2023.

Sur la période 2014-2023, l'encours de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 8,7% et s'est situé à 2 982,4 milliards de francs CFA en 2023. Il représente en moyenne 57,3% de l'encours total de la dette et se décompose en dette multilatérale (87,3% en moyenne par an), en dette bilatérale (11,7% en moyenne par an) et en dette commerciale (1,5% en moyenne par an). En 2023, le poids de la dette extérieure libellée en devise variable est ressorti à 40,3% de l'encours total de la dette extérieure contre 43,3% en 2022.

La composante intérieure de l'encours de la dette publique affiche une hausse moyenne annuelle de 25,9% pour s'établir à 4 148,6 milliards de francs CFA en 2023. Cette évolution est imputable principalement aux volumes de titres publics émis et à la titrisation de certains passifs (moins-values de la SONABHY, certificats de détaxe du crédit-TVA, rachat de créance, etc.). De 27,0% en 2014, l'encours de la dette intérieure représente 58,2% de l'encours de la dette publique en 2023.

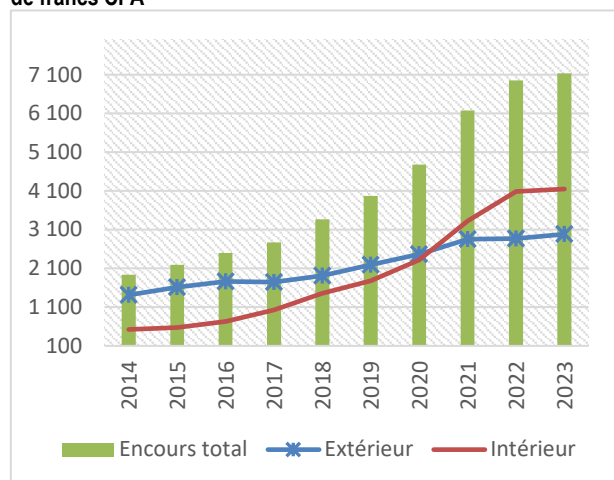
En 2023, l'encours des titres publics s'élève à 3 249,5 milliards de francs CFA et constitue la première composante de la dette intérieure avec une part de 78,3%, suivi de l'encours de la dette envers les institutions financières (21,4%).

Notes méthodologiques

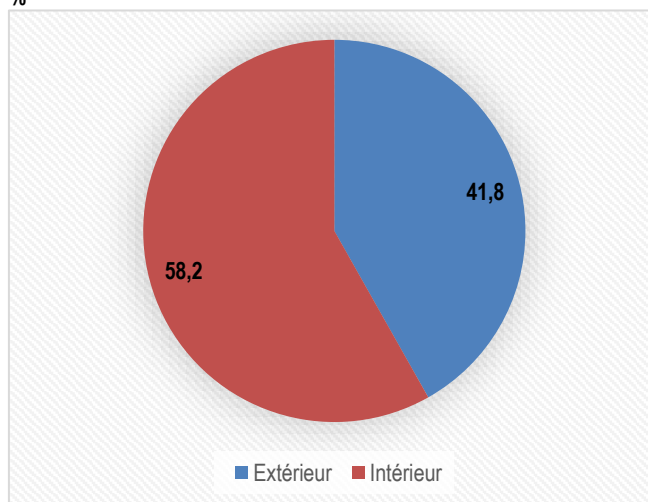
Encours de la dette publique : montant des décaissements non encore remboursé à une date donnée.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

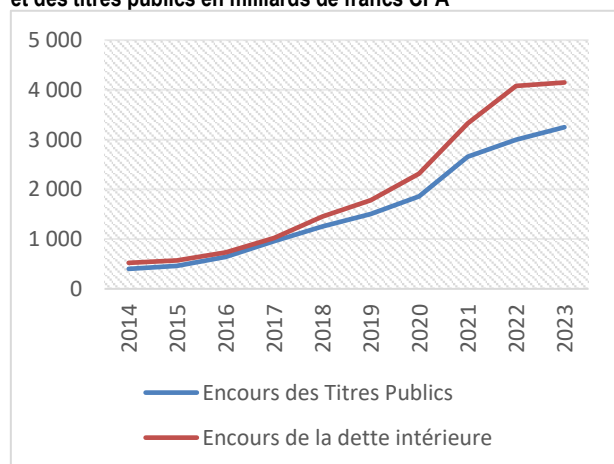
Graphique 41 : Evolution de l'encours de la dette publique en milliards de francs CFA



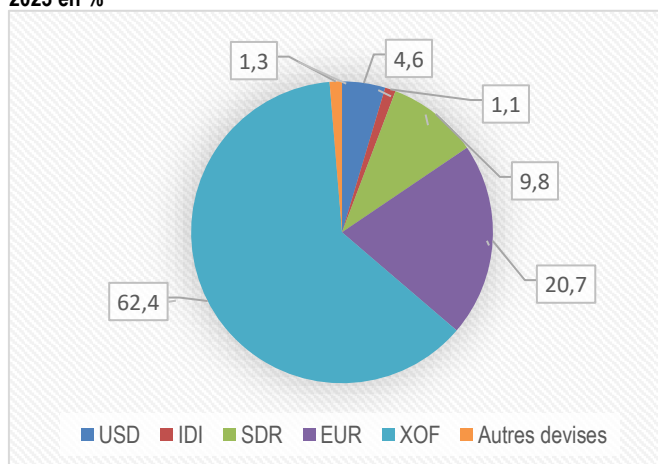
Graphique 42 : Structure de l'encours de la dette publique en 2023 en %



Graphique 43 : Evolution comparée de l'encours de la dette intérieure et des titres publics en milliards de francs CFA



Graphique 44 : Structure de la dette extérieure selon la monnaie en 2023 en %



II.3.2. Service de la dette publique³

Points saillants :

- **Prédominance du service de la dette intérieure (76,9% en moyenne annuelle)**
- **Hausse de 59,9% du service de la dette en 2023**

Commentaire général :

Le service de la dette est passé de 156,4 milliards de francs CFA en 2014 à 1 136,9 milliards de francs CFA en 2023, soit une hausse de 24,7% en moyenne annuelle sur la période. Il est dominé par sa composante intérieure qui représente 76,9% en moyenne. La part du principal du service de la dette s'établit à 70,6% en moyenne par an. En 2023, le service de la dette s'est accru de 60,3% par rapport à 2022.

Le service de la dette extérieure croît à un rythme moyen annuel de 16,1% sur la période sous revue, passant de 45,5 milliards de francs CFA en 2014 à 174,0 milliards de francs CFA en 2023. Cette progression est liée à la fois à celle du principal (+17,4% en moyenne annuelle) et à celle des charges (+12,7% en moyenne annuelle). Ledit service est composé de 75,1% de principal et de 24,9% de charges en 2023. Le service de la dette multilatérale a représenté 70,6% du service de la dette extérieure en 2023.

Le service de la dette intérieure enregistre un taux d'accroissement annuel moyen de 27,1% sur la période pour s'afficher à 962,9 milliards de francs CFA en 2023. Il est tiré à la fois par le remboursement du principal (+27,3% en moyenne par an) et les charges (+26,7% en moyenne par an). Cette hausse s'explique principalement par les maturités courtes et les taux d'intérêt élevés des titres publics.

En 2023, le service payé au titre de la dette intérieure représente 84,7% du service total de la dette. Ce service est composé de 74,3% de principal et de 25,7% de charges. Il s'est accru de 70,9% par rapport à 2022.

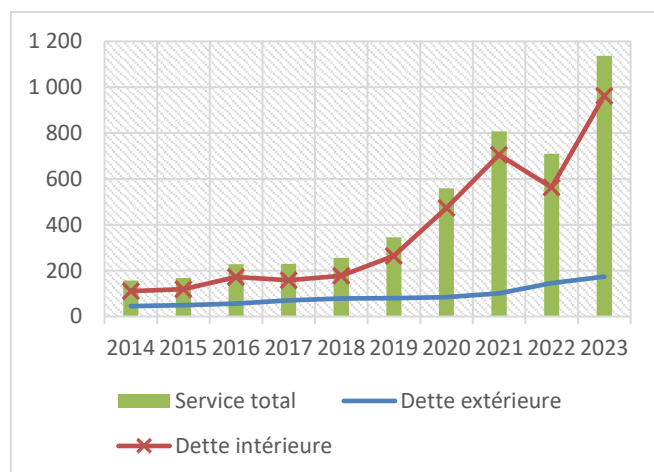
Notes méthodologiques

Service de la dette : montant des règlements effectués chaque année par l'Etat pour honorer ses engagements financiers.

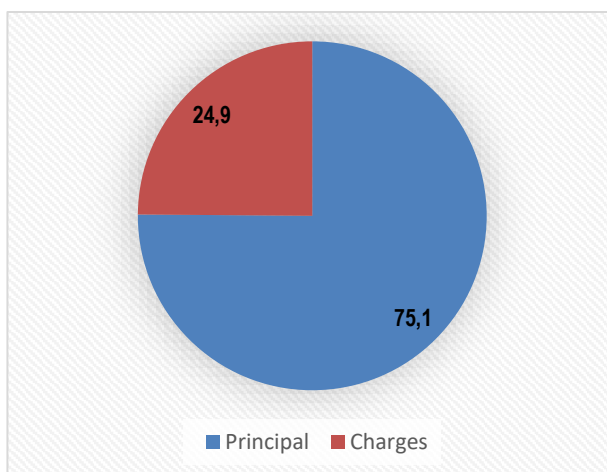
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

³ Il s'agit de l'amortissement hors bons du Trésor et l'ensemble des charges financières de la dette

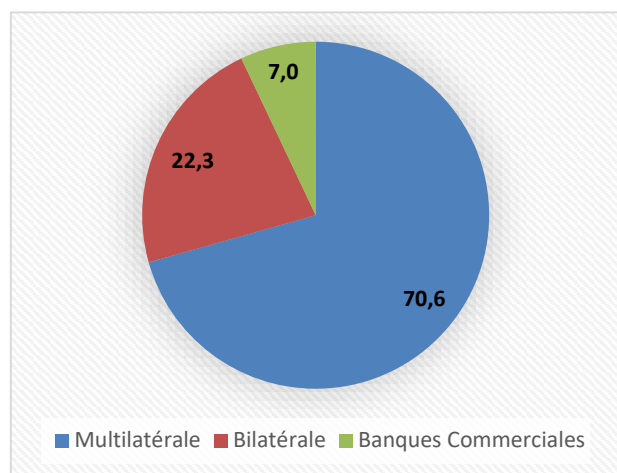
Graphique 45 : Evolution du service de la dette en milliards de francs CFA



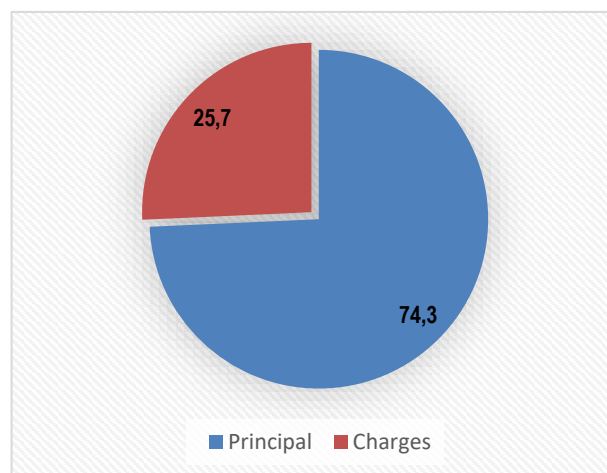
Graphique 46 : Structure du service de la dette extérieure par composante en 2023 en %



Graphique 47 : Structure du service de la dette extérieure par type de créanciers en 2023 en %



Graphique 48 : Structure du service de la dette intérieure en 2023 en %



II.4. Soldes caractéristiques du TOFE et indicateurs de la dette

Points saillants :

- Solde global base engagement structurellement déficitaire (-5,1% du PIB en moyenne par an)
- Respect des ratios de liquidité de la dette

Commentaire général :

Le solde global base engagement est structurellement déficitaire sur la période. Par rapport au PIB, le déficit annuel moyen est ressorti à 5,1%. Il s'est davantage dégradé ces trois dernières années avec des déficits atteignant 7,6% ; 10,9% et 6,7% respectivement en 2021, 2022 et 2023. Ces déficits s'expliquent par l'affectation d'importantes ressources à la prise en charge de la crise humanitaire, à la lutte contre l'insécurité à laquelle un niveau important des subventions aux hydrocarbures s'ajoute.

Le solde primaire présente un niveau annuel moyen de -391,3 milliards de francs CFA sur la période sous revue. En 2023, il se situe à -541,0 milliards de francs CFA, traduisant une amélioration par rapport à celui observé en 2022 (-1 040,7 milliards de francs CFA).

Le solde courant ressort excédentaire sur la période sous revue à l'exception des années 2020, 2021 et 2022 où il affiche des déficits respectifs de 105,2 milliards de francs CFA, de 91,9 milliards de francs CFA et de 269,4 milliards de francs CFA. En 2023, il enregistre une amélioration de 332,2 milliards de francs CFA comparé à 2022.

Le solde global base caisse est déficitaire sur la période sous revue avec un niveau annuel moyen de -460,2 milliards de francs CFA. En 2023, il s'est amélioré de 555,4 milliards de francs CFA par rapport à 2022 pour s'établir à 515,4 milliards de francs CFA.

Concernant les indicateurs de liquidité de la dette, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons et celui du service de la dette extérieure sur les exportations sont respectés sur toute la période. En 2023, le ratio du service de la dette extérieure sur les recettes totales hors dons s'affiche à 6,8% pour une norme de 18% au maximum. Le ratio du service de la dette extérieure sur les exportations s'est situé à 5,4% pour une norme de 15% au maximum.

Notes méthodologiques

Solde global base engagement : différence entre les recettes totales et dons et les dépenses totales et prêts nets

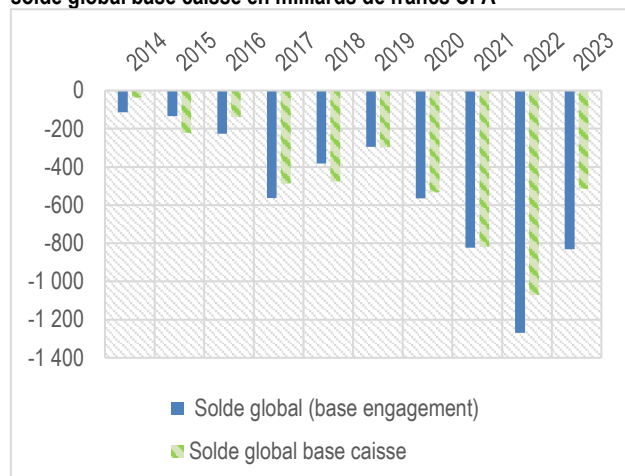
Ratio de liquidité : mesure la capacité de l'Etat à honorer ses engagements extérieurs immédiats

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

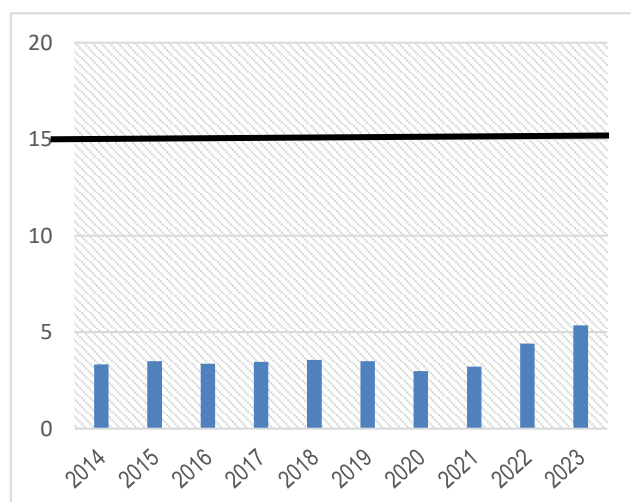
Tableau 11 : Soldes caractéristiques du TOFE en milliards de francs CFA

Soldes caractéristiques	Montant en 2023	Variation absolue		
		2023/2022	2022/2021	2021/2020
Solde global (base engagement)	-831,4	438,6	-446,0	-259,4
Solde global hors dons (base engagement)	-1 034,9	498,8	-432,4	-220,7
Solde primaire de base	-245,9	660,9	-469,0	16,8
Solde de base	-536,3	599,8	-505,7	-35,2
Solde courant	332,2	601,6	-177,5	13,3
Solde primaire courant	622,6	662,7	-140,8	65,3
Solde global base caisse	-515,4	555,4	-251,1	-286,9
Solde global base caisse hors dons	-718,9	615,6	-237,5	-248,2

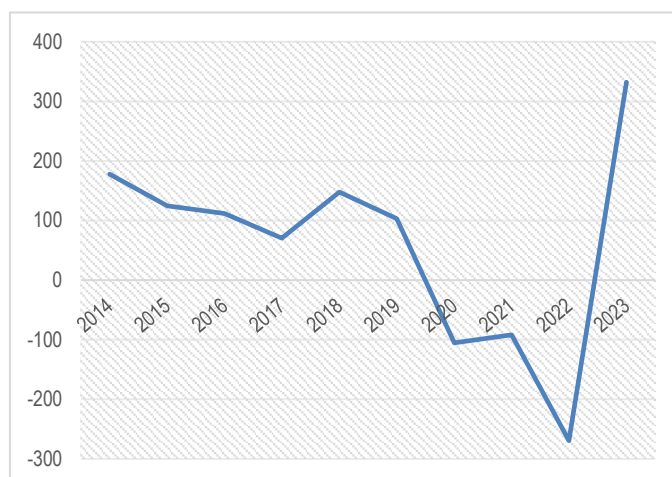
Graphique 49 : Evolution du solde global base engagement et du solde global base caisse en milliards de francs CFA



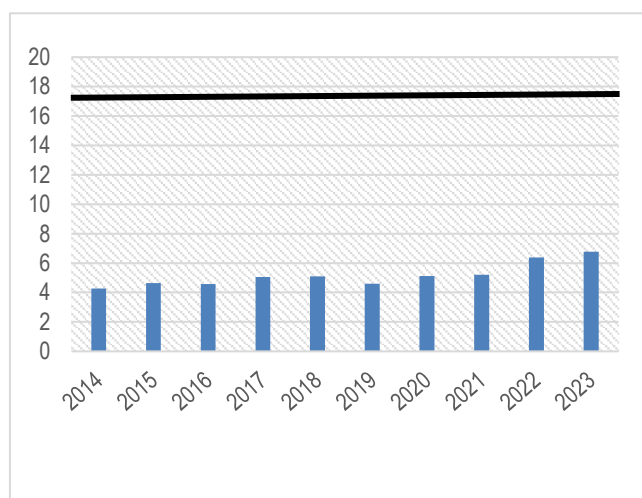
Graphique 51 : Ratio Service de la dette extérieure/Exportation ($\leq 15\%$)



Graphique 50 : Evolution du solde courant en milliards de francs CFA



Graphique 52 : Ratio Service de la dette extérieure/Recettes Totales hors dons ($\leq 18\%$)



III. Critères de convergence de l'UEMOA et repère de suivi des programmes économiques et financiers appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI

III.1. Critères de convergence de l'UEMOA⁴

Points saillants :

- Respect du ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal sur la période
- Stabilisation du niveau des prix en 2023 avec un taux d'inflation de 0,7% contre 14,1% en 2022

Commentaire général :

Les critères de premier rang de l'UEMOA

Sur la période 2014-2023, le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal s'inscrit dans le respect des normes communautaires, avec un taux annuel moyen de 41,8% pour une norme de 70% au maximum. Le ratio solde global (dons compris) rapporté au PIB est au-dessus de la norme communautaire ($\geq -3\%$) ces sept dernières années avec un déficit moyen annuel de 6,4%. Le taux d'inflation moyen annuel respecte la norme communautaire de 2,3% sauf en 2021 et 2022 où il s'affiche respectivement à 3,9% et 14,1%.

Pour l'année 2023, le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal est de 56,3% contre 57,3% en 2022. Le ratio du « solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal » s'affiche à -6,7% en amélioration de 4,2 points de pourcentage comparativement à l'année précédente. Quant au niveau général des prix, il enregistre presque une stabilisation en 2023 (+0,7%) par rapport à 2022.

Les critères de second rang de l'UEMOA

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales et le taux de pression fiscale se situent en moyenne annuelle respectivement à 51,8% et 15,1% sur la période sous revue.

En 2023, le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'élève à 43,6%, en baisse de 2,4 points de pourcentage une année plutôt. Toutefois, il demeure largement au-dessus de la norme communautaire (35% au maximum). S'agissant du taux de pression fiscale, il est ressorti en 2023 à 18,0% en dessous de la norme de 20% au minimum.

Notes méthodologiques

Critères de premier rang : ce sont des indicateurs de performance permettant d'apprécier le degré de réalisation des objectifs de convergence. Le non-respect de ces critères entraîne la formulation explicite de mesures de correction

Critères de second rang : ce sont des indicateurs destinés à faciliter le respect et la viabilité des critères de premier rang. Ils servent dans la formulation des recommandations de politiques économiques visant à assurer le respect des critères de premier rang.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

⁴ Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité communautaire de l'UEMOA a été suspendu le 27 avril 2020 à la suite de la COVID-19. Néanmoins, les indicateurs macroéconomiques ont été calculés et intégrés dans l'analyse pour les deux institutions sous régionales.

Tableau 12 : Performance du Burkina Faso en matière de convergence macroéconomique (UEMOA) en %

	Norme	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Critères de 1^{er} rang											
Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal	≥-3%	-1,6	-1,9	-3,0	-6,9	-4,3	-3,1	-5,4	-7,6	-10,9	-6,7
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC)	≤3%	-0,3	1,0	-0,2	2,9	1,9	-3,2	1,9	3,9	14,1	0,7
Ratio de l'encours de la dette de l'Etat sur PIB nominal (en %)	≤70%	27,4	30,9	32,3	33,4	37,7	41,7	45,8	55,1	57,3	56,3
Critères de 2^{ème} rang											
Masse salariale sur recettes fiscales (en %)	≤35%	46,5	50,4	51,6	49,9	52,1	57,3	65,0	55,3	46,0	43,6
Taux de pression fiscale (en %)	≥20%	13,7	13,3	14,1	15,1	15,3	15,0	13,2	15,7	17,3	18,0

III.2. Suivi des critères du programme FEC⁵

III.2.1. Respect des critères de performances ou de réalisations quantitatifs du suivi du programme FEC

Points saillants :

- Respect du critère « accumulation des arriérés de paiements extérieurs » sur la période sous revue
- Respect de tous les critères en 2023

Commentaire général :

Le critère « plafond de financement net intérieur du gouvernement central » est respecté sur la période, excepté les années 2018 et 2020. En effet, les réalisations du financement net intérieur du Burkina Faso ont été de 394,6 milliards de francs CFA et de 379,3 milliards de francs CFA pour des normes fixées respectivement à 263,0 milliards de francs CFA en 2018 et à 201,0 milliards de francs CFA en 2020.

Le « plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement » n'a pas été respecté en 2018. Il dépasse la norme fixée dans le cadre du programme de 99,3 milliards de francs CFA.

Le critère « accumulation des arriérés de paiements extérieurs » a été respecté sur la période.

Le critère « Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons », issu du nouveau programme FEC (2023-2027) en remplacement du repère « Plafond du déficit budgétaire global, dons compris », a été respecté en 2023.

Notes méthodologiques :

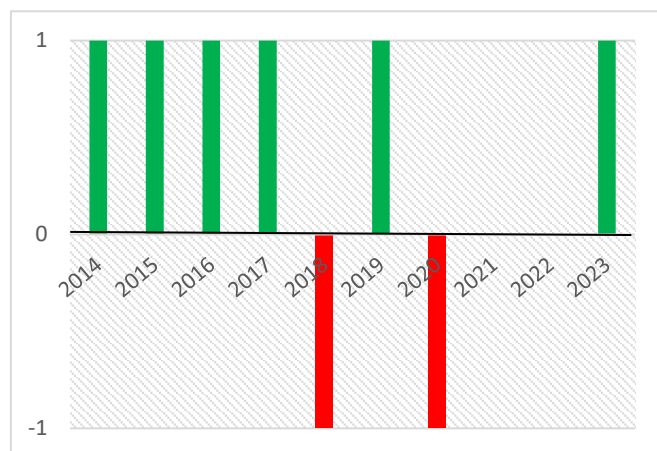
Critères de performance ou de réalisation quantitatifs : ils servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Ils sont respectés lorsque la réalisation est inférieure ou égale à la norme fixée.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

⁵ Le Burkina Faso n'étant plus sous-programme FEC depuis juillet 2020, cette partie n'a pas été actualisée en lien avec l'absence de norme.

Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

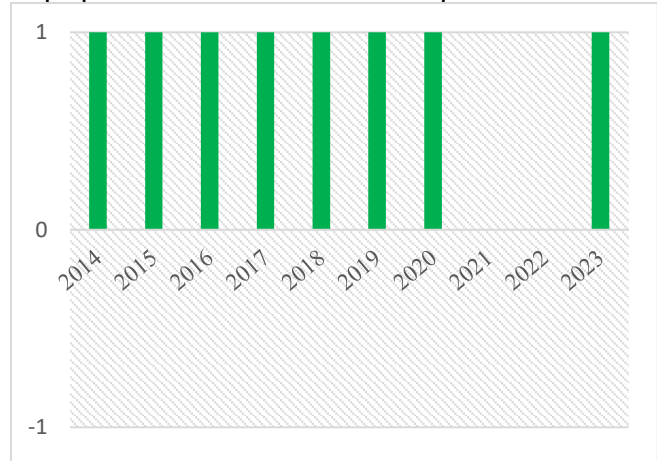
Graphique 53 : Plafond de financement net intérieur du gouvernement central



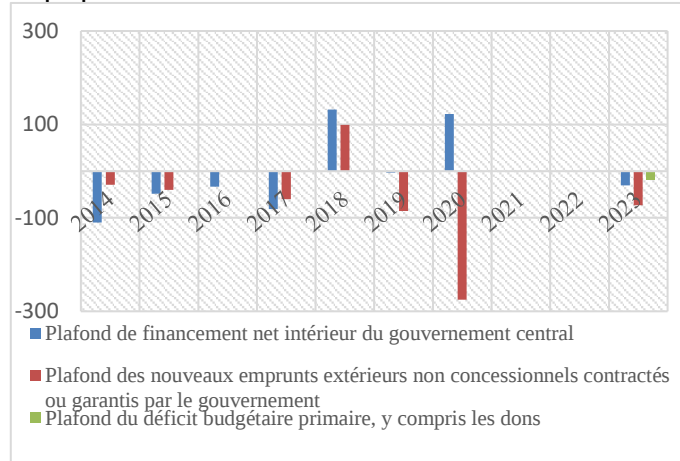
Graphique 54 : Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement



Graphique 55 : Accumulation des arriérés de paiements extérieurs



Graphique 56 : Ecart entre les normes et les réalisations



III.2.2. Respect des repères indicatifs du suivi du programme FEC en valeur

Points saillants :

- Respect du repère « **plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs** » sur la période sous revue
- Respect du repère « **plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté** » sur la période, excepté l'année 2014

Commentaire général :

Le repère « **plafond du déficit global, dons compris** » a été respecté en 2014, 2015 et 2018. L'écart entre la norme et les réalisations durant les années où le critère n'est pas respecté est plus prononcé en 2020. Cet écart est de 139,0 milliards de francs CFA.

Pour ce qui est du repère « **plancher des recettes totales** », il a été respecté en 2017, 2019 et en 2023. Les années pour lesquelles il n'est pas respecté, l'écart entre la norme et la réalisation est plus important en 2020 avec une valeur de 91,0 milliards de francs CFA.

Quant au « **plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté** », il est respecté sur la période, excepté l'année 2014 où la réalisation est en deçà de la norme avec un écart de 48,8 milliards de francs CFA.

En ce qui concerne le « **plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs** », il est respecté sur la période.

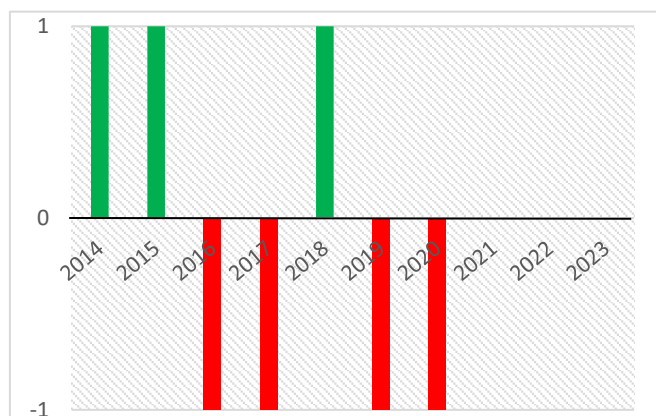
Notes méthodologiques :

Repères indicatifs : ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme.

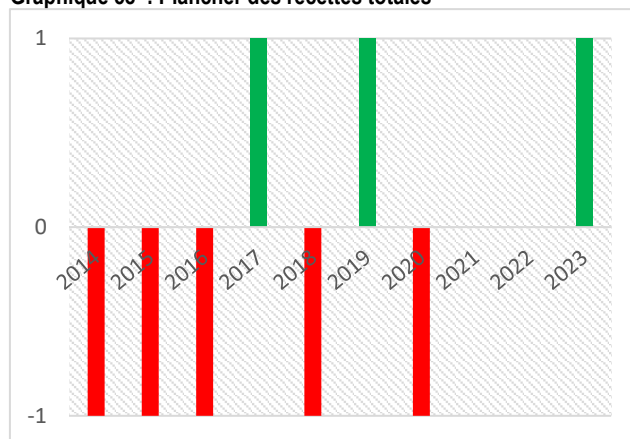
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

Indication : les couleurs verte et rouge indiquent respectivement le respect et le non-respect du critère.

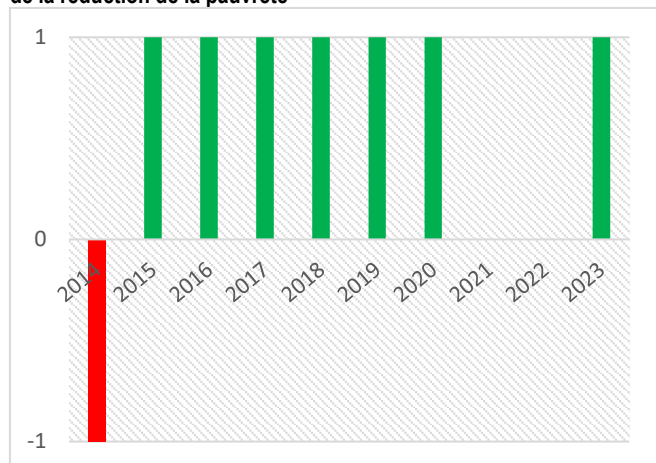
Graphique 57 : Plafond du déficit global dons compris



Graphique 58 : Plancher des recettes totales



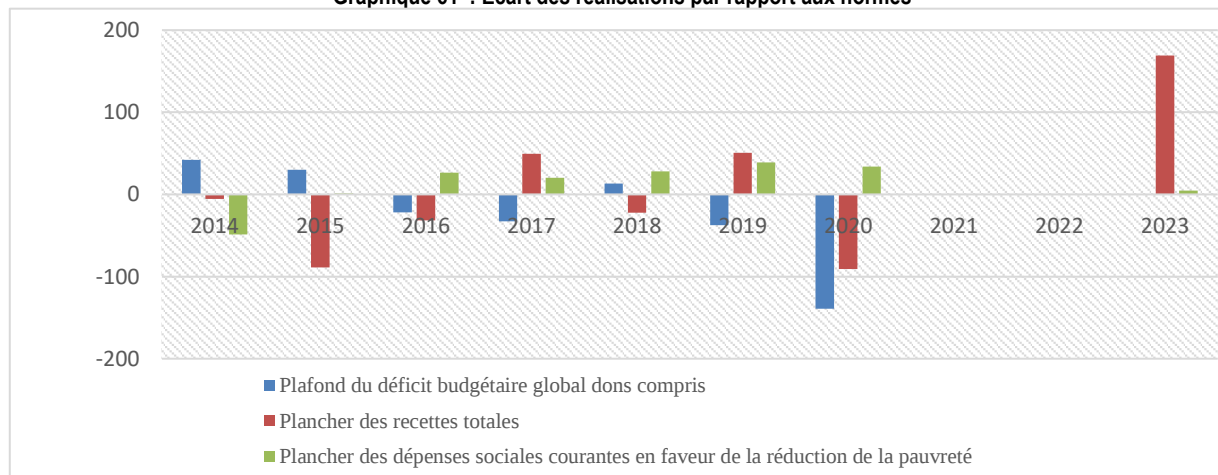
Graphique 59 : Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté



Graphique 60 : Plafond d'accumulation des arriérés de paiements intérieurs



Graphique 61 : Ecart des réalisations par rapport aux normes



IV. Tenue efficace de la comptabilité et gestion de la tutelle et renforcement des relations économique, financière et monétaire

IV.1. Administration et supervision des structures et institutions financières et sauvegarde des intérêts de l'Etat

IV.1.1. Situation des assurances

Points saillants :

- Croissance continue des primes d'assurances sur la période de 13,4% en moyenne par an
- Accroissement continu des indemnisations des sinistres de 14,2% en moyenne par an sur la période

Commentaire général :

Le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (primes d'assurances) connaît une croissance continue sur la période sous revue, avec une progression annuelle moyenne de 13,4%, passant de 51,0 milliards de francs CFA à 157,9 milliards de francs CFA en 2023. Le marché des assurances enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 10,1% en 2023 par rapport à 2022.

Les indemnisations des sinistres progressent continuellement sur la période. En effet, les prestations de sinistres ont atteint 72,8 milliards de francs CFA en 2023 contre 22,1 milliards de francs CFA en 2014, soit une progression annuelle moyenne de 14,2%.

Le taux de sinistre sur prime est passé de 42,9% en 2022 à 46,1% en 2023. La sinistralité reste largement inférieure à la norme communautaire de 65% au maximum de la zone CIMA.

Les commissions servies aux intermédiaires ont connu une croissance continue de 14,0% en moyenne par an sur la période sous revue, passant de 4,7 milliards de francs CFA à 15,3 milliards de francs CFA en 2023. Par rapport à 2022, elles ont progressé de 3,5%.

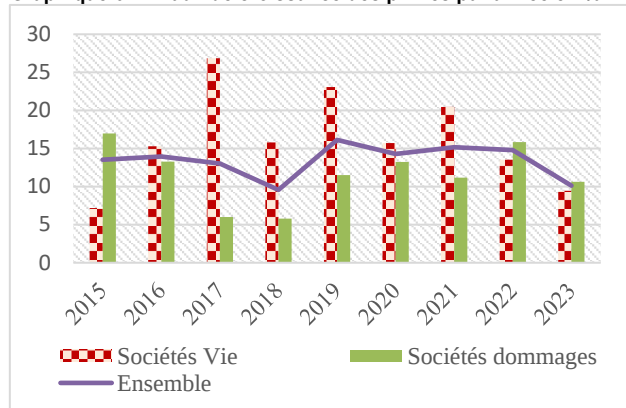
Le taux de commissions du marché est de 9,7% en 2023 pour une norme réglementaire de 20% maximum des primes émises.

Notes méthodologiques :

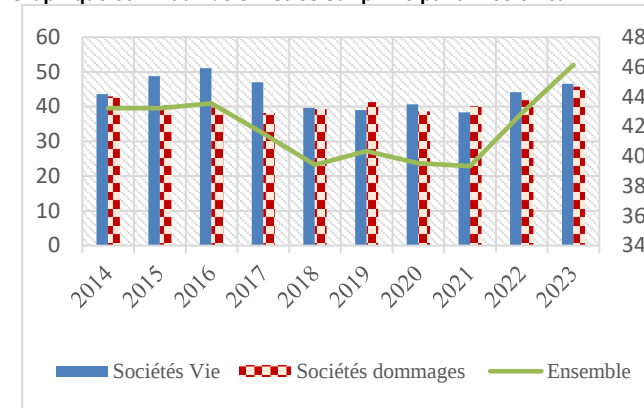
Taux de sinistre sur prime ou sinistralité : C'est la part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

Graphique 62 : Taux de croissance des primes par année en %



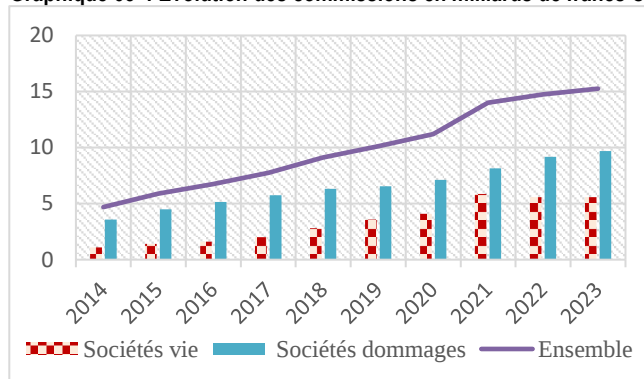
Graphique 63 : Taux de sinistres sur prime par année en %



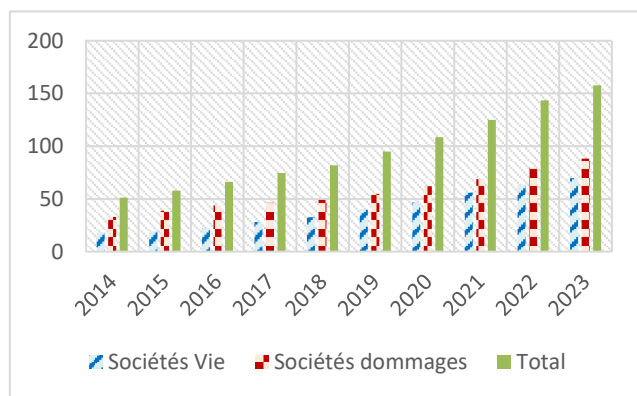
Graphique 64 : Taux de commissions par année en %



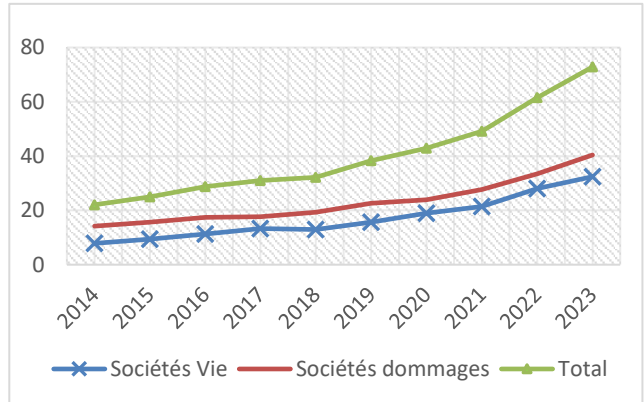
Graphique 65 : Evolution des commissions en milliards de francs CFA



Graphique 66 : Evolution des primes d'assurances en milliards de francs CFA



Graphique 67 : Evolution des prestations de sinistres en milliards de francs CFA



IV.1.2. Situation des assurances (suite)

Points saillants :

- **Marge de solvabilité de 3,8 fois la marge minimale en 2023**
- **Hausse de 14,3% des arriérés de primes en 2023 par rapport à 2022**

Commentaire général :

Les frais généraux sont passés de 12,9 milliards de francs CFA en 2014 à 27,7 milliards de francs CFA en 2023, soit une croissance annuelle moyenne de 8,9%. Représentant 17,9% et 17,6 % des primes émises nettes respectivement en 2022 et en 2023, les frais généraux ont connu une hausse de 7,9% en 2023.

Les arriérés de primes du marché des assurances s'élèvent à 21,3 milliards de francs CFA en 2023 contre 4,7 milliards de francs CFA en 2014, soit un accroissement annuel moyen de 18,3%. Ils ont connu une hausse de 14,2% entre 2022 et 2023.

Depuis 2014, **les engagements réglementés** sont en progression continue, passant de 86,5 milliards de francs CFA à 282,8 milliards de francs CFA en 2023, soit une variation annuelle moyenne de 14,1%. En 2023, ils se sont accrus de 11,2% par rapport à 2022.

Le montant des placements s'élève à 282,8 milliards de francs CFA en 2023 contre 254,3 milliards de francs CFA en 2022, soit une hausse de 11,2%. La variation annuelle moyenne est de 13,0% entre 2014 et 2023.

Les sociétés d'assurances burkinabè couvrent leurs engagements pris auprès des assurés et des intermédiaires (agents généraux et courtiers) par des actifs admis par le code des assurances, en témoigne le taux de couverture des engagements réglementés qui est toujours supérieur à 100% sur la période. En effet, ce taux est de 111,0% en 2023, mais en baisse par rapport au taux de 121,0% de 2014.

La marge de solvabilité agrégée donne une idée de la solidité financière du marché des assurances. Elle connaît une hausse annuelle moyenne de 16,9% sur la période sous revue. Pour l'exercice 2023, la marge disponible s'élève à 92,9 milliards de francs CFA contre 82,9 milliards de francs CFA en 2022, soit une progression de 12,1%. Cette marge disponible est largement suffisante sur le plan réglementaire car elle représente 4,2 fois la marge minimale exigée, en moyenne annuelle sur la période.

Notes méthodologiques

Arriérés de primes : Aux termes de l'article 13 du code CIMA, ce sont les créances sur les assurés et les agents d'assurance. En effet, le code CIMA dispose en son article 13 : « la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur. Il est interdit aux entreprises d'assurance, [...], de souscrire un contrat d'assurance dont la prime n'a pas été payée... »

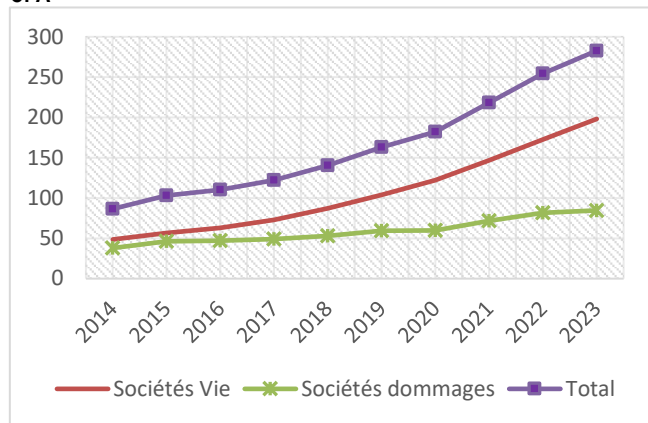
Primes émises nettes : Primes émises hors taxes

Les engagements réglementés représentent l'épargne constituée par les sociétés d'assurances pour couvrir les engagements pris auprès des assurés.

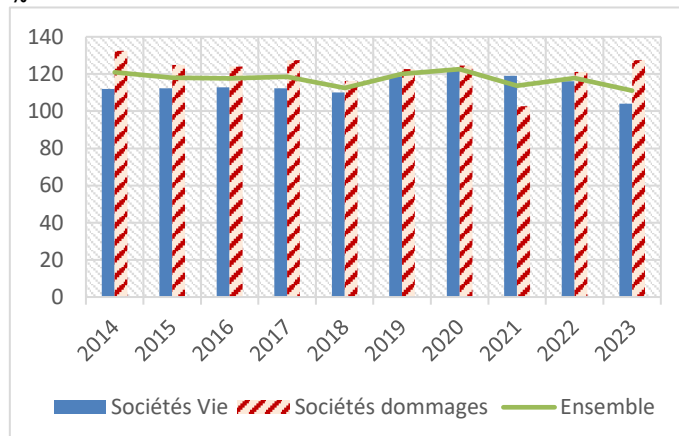
La marge de solvabilité agrégée donne une idée de la solidité financière du marché.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

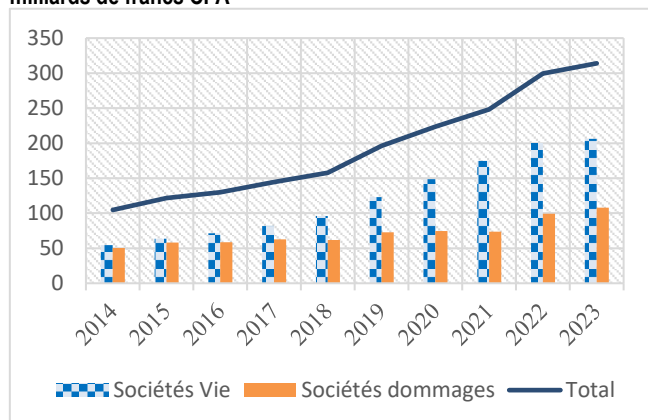
Graphique 68 : Les engagements réglementés en milliards de francs CFA



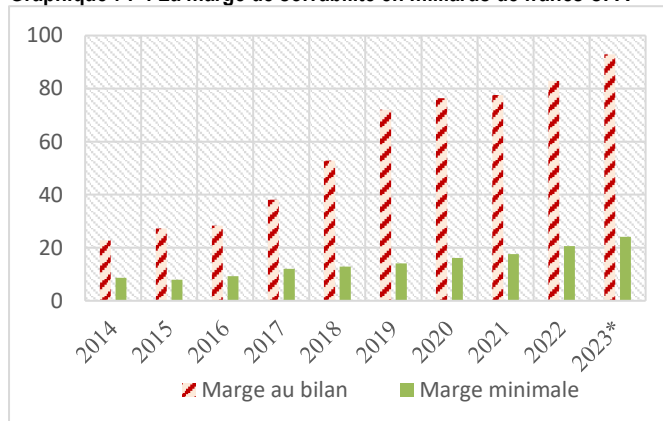
Graphique 69 : Le taux de couverture des engagements réglementés en %



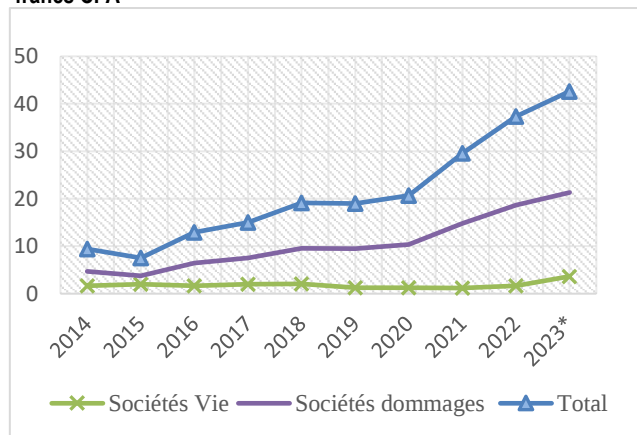
Graphique 70 : Les placements des sociétés d'assurances en milliards de francs CFA



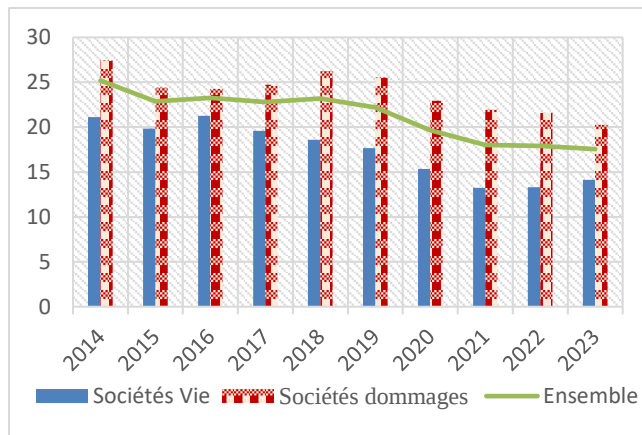
Graphique 71 : La marge de solvabilité en milliards de francs CFA



Graphique 72: Evolution des arriérés des primes en milliards de francs CFA



Graphique 73 : Taux de frais généraux par année en %



IV.2. Indicateurs des Systèmes financiers décentralisés

Points saillants :

- Hausse de 45,7% des crédits en souffrance en 2023
- Hausse de l'encours de crédit de 13,8% en 2023

Commentaire général

Le nombre de SFD a baissé de 2,1% en moyenne annuelle sur la période 2014-2023, passant de 153 en 2014 à 124 en 2023. Cette baisse est consécutive aux actions d'assainissement du secteur, conduisant à des liquidations et à des fusions. Entre 2018 et 2021, le nombre de SFD a connu une augmentation moyenne de 1,3 %. Cette situation s'explique par des fusions de SFD en réseau, l'absorption de SFD et des retraits d'agrément.

Sur la période sous revue, le nombre de membres a connu une augmentation annuelle moyenne de 1,2% pour se situer à 1 785 056 membres en 2023, malgré la baisse du nombre des SFD. Au titre de l'année 2023, le nombre de membres a connu une hausse de 9,3%. En termes de répartition, les membres des SFD sont constitués de 84,7% de personnes physiques (50,4% d'hommes et 34,3% de femmes) et de 15,3% de personnes morales.

L'encours de l'épargne connaît une augmentation continue sur la période sous revue, passant de 176,0 milliards de francs CFA à 409,0 milliards de francs CFA, soit une variation annuelle moyenne de 9,8%, malgré le contexte sécuritaire dégradé. En 2023, le montant des dépôts a augmenté de 11,0%.

L'encours de crédit a connu une hausse annuelle moyenne de 13,3%, passant de 120,9 milliards de francs CFA en 2014 à 372,8 milliards de francs CFA en 2023. En 2023, il a connu une augmentation de 13,8% par rapport à 2022.

A l'exception de 2021, les SFD ont rencontré des difficultés dans le recouvrement des crédits accordés sur la période sous revue, d'où une augmentation annuelle moyenne des crédits en souffrance de 16,5%. En 2021, ils baissent à 11,4 milliards de francs CFA, soit une régression de 10,2% par rapport à 2020. Cela explique un effort des SFD dans le recouvrement des crédits accordés au cours de ladite année. En 2023, dépassant la norme de 5%, les créances en souffrance enregistrent une hausse de 45,7% pour atteindre 23,0 milliards de francs CFA. Cette situation s'explique entre autres par la mobilité des membres et la difficulté de recouvrement des créances dans les zones à fort défi sécuritaire.

Relativement aux contrôles sur place des SFD effectués par la DGTCP, leur nombre sur la période est inférieur au niveau général souhaité conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière⁶. En 2023, sur 37 missions d'inspection programmées, 29 missions ont été réalisées, contre 34 missions sur 41 programmées en 2022, soit une régression de 14,7%. En revanche, les missions de suivi des recommandations effectuées n'ont pas connu d'évolution.

⁶ Selon la stratégie nationale d'inclusion financière, chaque SFD doit être contrôlé au moins une fois tous les trois ans.

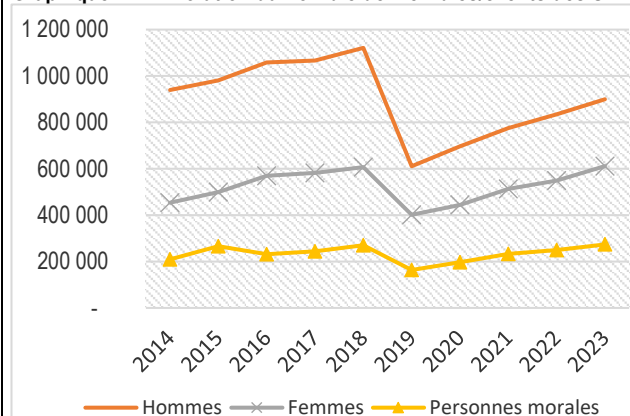
Tableau 13 : Nombre de SFD

Nature	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023	Variation annuelle moyenne 2014-2023
IMCEC	132	120	113	113	106	103	103	103	98	87	-11,2%	-4,5%
Associations	14	9	11	10	11	11	11	11	11	11	0,0%	-2,6%
Sociétés	7	6	9	11	12	18	21	21	25	26	4,0%	15,7%
Total	153	135	133	134	129	132	135	135	134	124	-7,5%	-2,3%

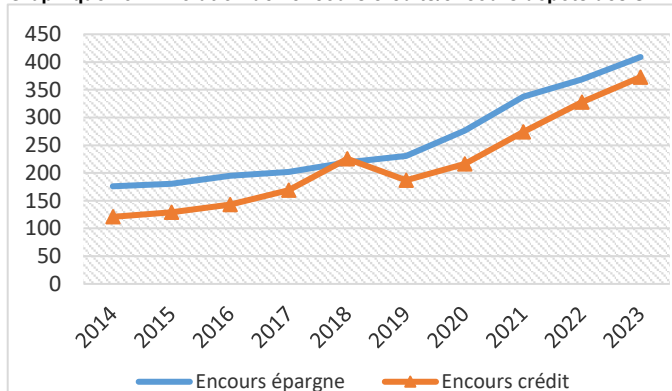
Tableau 14 : Situation des créances en souffrance

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023 en %	Variation annuelle moyenne 2014-2023 en %
Créances en souffrance en milliards de francs CFA	5,8	6,5	6,5	7,2	7,7	9,2	12,7	11,4	15,8	23,0	45,7%	16,5%
Taux de créance en souffrance (%)	4,8	5,1	4,5	4,3	3,4	4,9	5,9	4,2	4,8	6,2	28,0%	2,8%
Norme <= 5%												

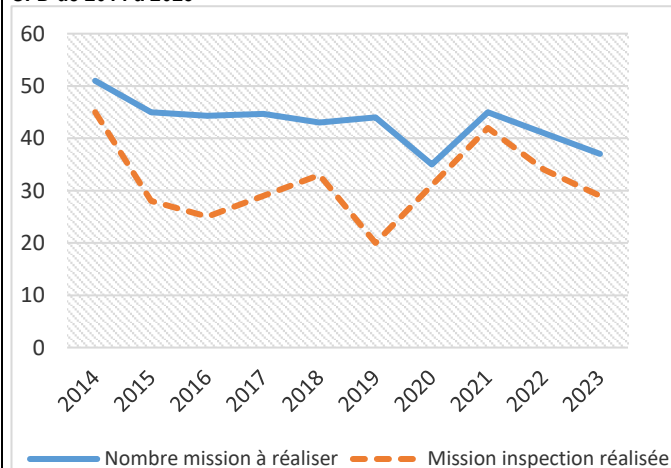
Graphique 74 : Evolution du nombre de membres/clients des SFD



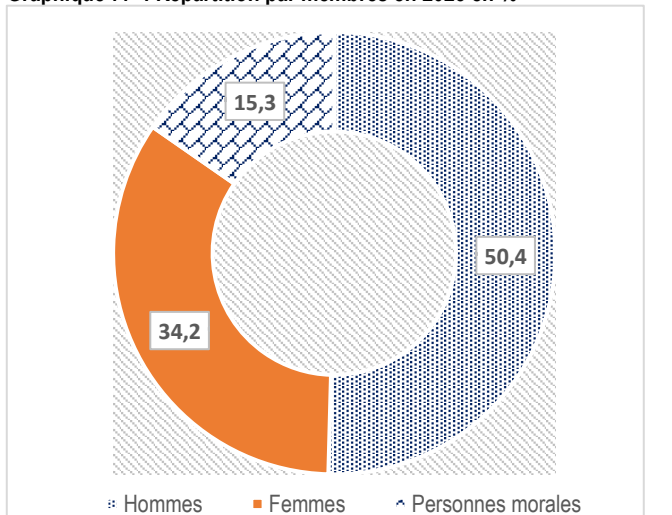
Graphique 75 : Evolution de l'encours crédits/encours dépôts des SFD



Graphique 76 : Evolution du nombre de mission réalisé par la DSC-SFD de 2014 à 2023



Graphique 77 : Répartition par membres en 2023 en %



IV.4. Fonds nationaux

Points saillants :

- Hausse de la subvention de l'Etat dans les recettes des Fonds Nationaux (+55,8%) en 2023
- Hausse des impayés des Fonds Nationaux de Financement en 2023 (+10%)

Commentaire général

Les recettes des Fonds nationaux (FN) ont augmenté en moyenne de 27,1% par an sur la période 2015-2023, passant de 40,5 milliards de francs CFA à 275,5 milliards de francs CFA. Toutefois, en 2022, ces recettes ont connu une baisse de 26,9% par rapport à 2021, due à celle des emprunts des Fonds d'Etat (FE) de 96,2%. Cette contraction s'est accentuée en 2023 compte tenu de celle des recouvrements des prêts par les Fonds nationaux de Financement (FNF) et celle des résultats des années précédentes des FN malgré une hausse de la subvention de l'Etat de 55,8%.

En 2021, les emprunts des FN ont connu une hausse de 127,6 milliards de francs CFA par rapport à 2020. Cette hausse résulte de la contractualisation d'un emprunt de 170 milliards de francs CFA par le Fonds Spécial Routier du Burkina (FSR-B). En 2023, seul le FONER a contracté un emprunt d'un montant de 9 milliards de francs CFA.

Les dépenses des FN ont évolué dans le même sens que les recettes avec une augmentation annuelle moyenne de 22,1% sur la période 2015-2023. En effet, elles passent de 35,5 milliards de francs CFA en 2015 à 176 milliards de francs CFA en 2023. Les dépenses des FE représentent 72,5% des dépenses totales des FN.

Sur la période 2015-2023, les recettes propres des FN n'ont pas pu couvrir leurs charges de fonctionnement. En effet, le taux d'autofinancement global est passé de 82,9% en 2015 à 57,9% en 2022 pour une norme d'au moins 100%. Ce taux est satisfaisant en 2023, il est de 108,4% en hausse de 87,2% due à l'effet conjugué de la hausse des recettes propres (+17%) et de la baisse des dépenses de fonctionnement (-37,5%).

Entre 2015 et 2023, la situation des impayés⁷ des FNF connaît une augmentation annuelle moyenne de 42,8%, passant de 2,8 milliards de francs CFA à 47,9 milliards de francs CFA. Cela s'explique par la prise en compte progressive des données de l'ensemble des FNF. La situation des impayés s'est détériorée de 10,1% en 2023 par rapport à 2022, elle passe ainsi de 43,4 milliards de francs CFA à 47,8 milliards de francs CFA.

Notes méthodologiques

Fonds nationaux de financement (FNF) : c'est une composante des Fonds Nationaux (FN) dont l'objet est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base

Fonds d'Etat (FE) : c'est une composante des Fonds Nationaux (FN) ayant pour objet le financement sans contrepartie des activités.

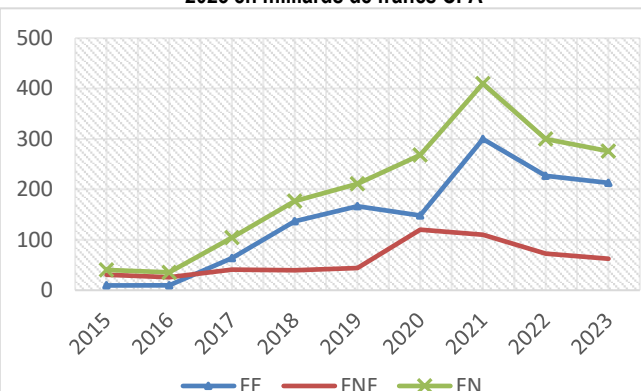
Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

⁷ Correspondent aux crédits non remboursés dans les délais

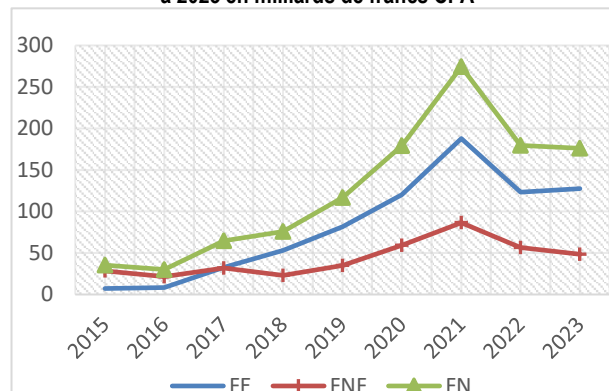
Tableau 15 : Part des natures des recettes dans les recettes totales de 2015 à 2023 en %

Nature des recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes Propres Générées (RPG)	7,2	10,8	8,6	7,9	5,2	16,0	16,5	13,5	17,2
Subvention de l'Etat	8,3	8,4	35,6	29	10,1	19,0	9,9	10,1	17,2
Autres Subventions	45,8	34	14,7	6,4	14,4	7,5	5,4	6,1	8,1
Emprunts	2,1	2,1	2,1	26,6	35,1	17,7	42,7	2,2	3,3
Recouvrement des prêts (en principal)	23,4	30	11,2	8,2	6,9	6,1	5,8	9,9	9,9
Dépôts de garanties reçus	2	2,6	0,9	0,6	0,5	17,3	0,4	0,7	0,8
Fonds de dotation	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ressources affectées	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1	2,4	0,6	0,5	0,6
Cession d'éléments d'actifs	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat (n-1)	11,3	12	26,8	20,6	26,7	14,0	18,6	56,9	42,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100,0

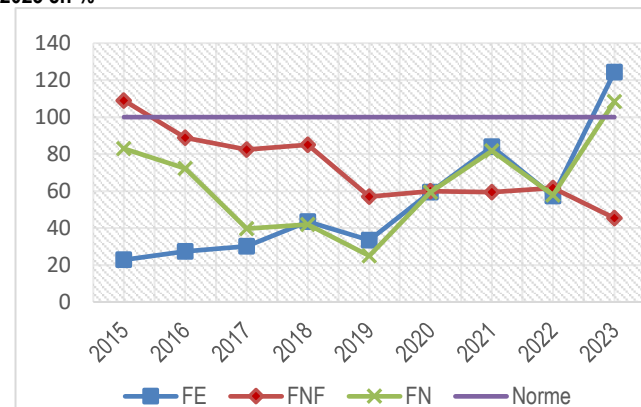
Graphique 78: Evolution des recettes des Fonds Nationaux de 2015 à 2023 en milliards de francs CFA



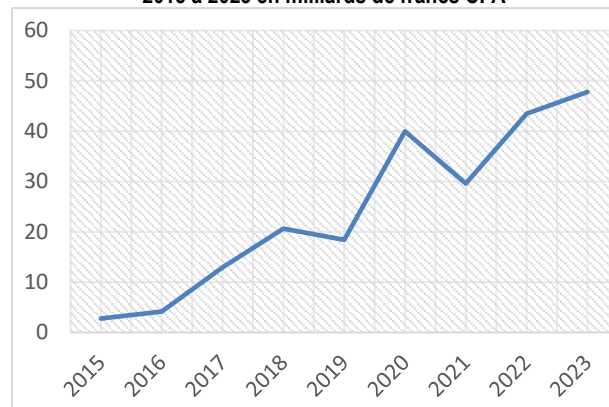
Graphique 79: Evolution des dépenses des Fonds Nationaux de 2015 à 2023 en milliards de francs CFA



Graphique 80: Taux d'autofinancement des Fonds Nationaux de 2015 à 2023 en %



Graphique 81: Evolution de la situation des impayés des FNF de 2015 à 2023 en milliards de francs CFA



IV.5. Etablissements Publics de l'Etat

Points saillants :

- **Baisse du nombre des EPE de 4,2% entre 2022 et 2023**
- **Prédominance de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE (57,4% en moyenne par an sur la période)**
- **Baisse de la proportion des EPE ne respectant pas la norme d'autofinancement ($\geq 20\%$) en 2023**

Commentaire général :

De 2014 à 2022, le nombre des EPE a connu une hausse en continue, passant de 74 à 96 excepté l'année 2021. En 2023, il est passé de 96 à 92, soit une diminution globale de 4 EPE. Cette baisse résulte de la fusion de 4 EPE du sous-secteur de l'Education pour donner Burkina Suudu Bawdè (BSB) et de 2 EPE du secteur de prestation de services et autres pour donner Burkina Yïn-wisgr Meta (BYM), de l'érection de l'ANEEMAS en Société d'Etat atténuée par la création du CHR de Manga et de l'Agence Nationale de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis ou Confisqués (ANAGRASC). Sur la période sous revue, le taux d'accroissement annuel moyen du nombre des EPE est de 2,7%.

Les recettes totales des EPE sont portées essentiellement par la subvention de l'Etat avec un poids annuel moyen de 57,4% sur la période sous revue. Cela dénote une dépendance des EPE à la subvention de l'Etat. Elle est plus prononcée dans les secteurs de l'Education et de la Santé. En effet, les EPE du secteur de l'éducation sont confrontés à une concurrence du privé qui a entraîné une faible proportion des recettes propres générées dans ce secteur avec un poids annuel moyen de 10,5%. S'agissant du secteur de la santé, l'application de la loi portant Fonction Publique Hospitalière (FPH) au sein de deux (02) EPE seulement, a induit un accroissement de la subvention globale de l'Etat de 60,7% entre 2021 et 2022 puis de 9,5% entre 2022 et 2023. Cet accroissement entre 2022 et 2023 est principalement sous-tendu par la hausse de la subvention de l'Etat en 2023 dans le secteur de la santé (+22,6 milliards francs CFA) en vue de l'application de la FPH et dans le secteur de prestations de services et autres (+8,5 milliards francs CFA).

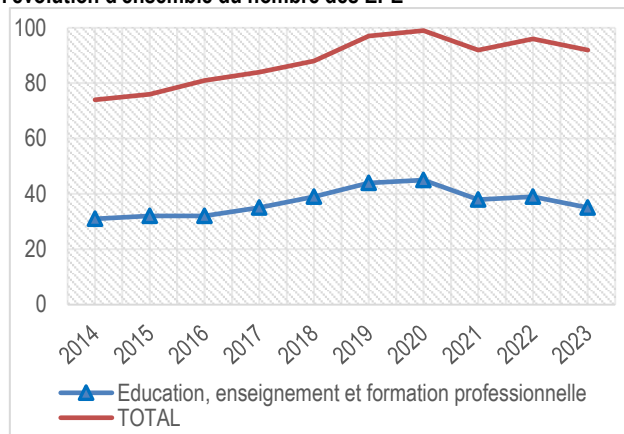
En 2023, en dépit de la hausse des recettes propres (+19,3%), la hausse plus que proportionnelle des dépenses de fonctionnement (+34,5%) a induit une baisse du taux global d'autofinancement des 84 EPE. Le taux d'autofinancement des EPE ayant soumis des états financiers s'est situé à 20,7% en 2023 contre 23,7% en 2022 et 31,9% en 2021. Cette situation est due à la baisse des taux moyens d'autofinancement du secteur de la santé et de celui de l'Education en 2023. Les taux moyens d'autofinancement vont de 18,7% pour le secteur de l'Education à 79,7% pour le secteur de prestation de service. En somme, 44,0 % des EPE en 2023 contre 44,9% en 2022 ne respectent pas la norme d'autofinancement ($\geq 20\%$).

Notes méthodologiques :

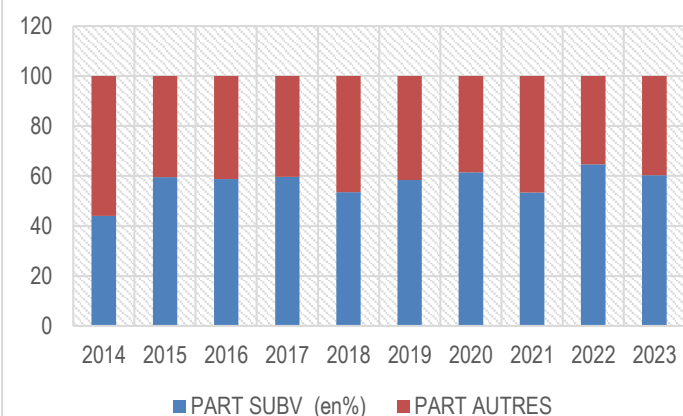
Taux d'autofinancement : Rapport entre les recettes propres et les dépenses de fonctionnement après déduction des présalaires et pécules des élèves fonctionnaires.

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

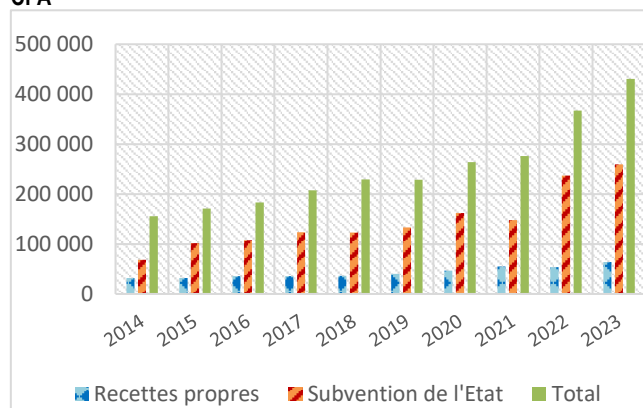
Graphique 82 : Evolution du nombre des EPE du secteur Education, enseignement et formation professionnelle sur l'évolution d'ensemble du nombre des EPE



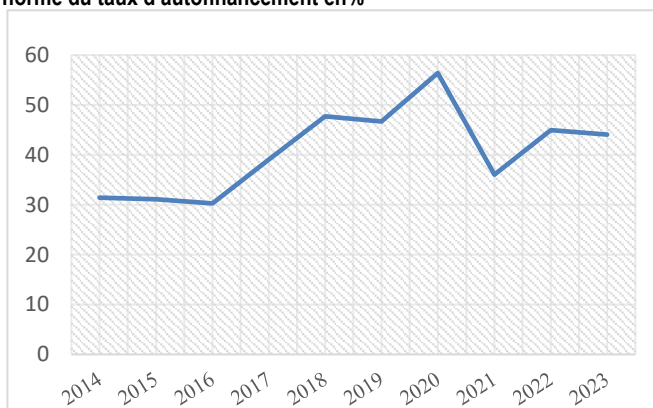
Graphique 83 : Part de la subvention de l'Etat dans les recettes des EPE



Graphique 84 : Situation des recettes des EPE en milliards de francs CFA



Graphique 85 : Evolution de la proportion des EPE ne respectant pas la norme du taux d'autofinancement en%



IV.6. Tableau des opérations financières des Collectivités Territoriales⁸

Points saillants :

- **Hausse des recettes de 51,0% en 2023 comparée à 2022**
- **Prédominance des dons dans les recettes de 2015 à 2023 (89,0% en proportion annuelle moyenne)**
- **« L'utilisation des biens et services » représentant plus de la moitié des charges de 2015 à 2023 (50,1% en proportion annuelle moyenne)**

Commentaire général :

Les recettes des collectivités territoriales (CT) ont progressé de 2015 à 2022, passant respectivement de 72,1 milliards de francs CFA à 114,3 milliards de francs CFA, soit une progression annuelle moyenne de 6,8%. En 2023, elles ont connu une hausse de 51,0% (+58,3 milliards de francs CFA) comparativement à 2022. De 2015 à 2023, les recettes des CT sont dominées par les dons avec une proportion annuelle moyenne de 89,0%.

Par type de collectivités, la part contributive moyenne des communes rurales est la plus importante (53,2%) sur la période 2015-2023, en lien avec leur nombre⁹. Par région administrative, le Centre et les Hauts Bassins, abritant les communes à statut particulier, mobilisent en moyenne 32,1% des recettes des Collectivités Territoriales. La région du Centre a la plus grande contribution avec un poids annuel moyen de 21,1% suivie des Hauts-Bassins avec une part contributive annuelle moyenne de 11,0%.

Les dépenses des CT de 2015 à 2023 sont constituées à part égale, en moyenne, de charges et de transactions sur actifs non financiers (acquisitions nettes d'actifs non financiers). L'utilisation des biens et services et la rémunération des salariés constituent les principales composantes des charges, avec respectivement des proportions annuelles moyennes de 50,1% et 26,1%. Quant aux acquisitions nettes d'actifs non financiers, elles ont connu globalement une évolution en dents de scie sur la période. En 2023, elles ont connu une hausse de 14,7% par rapport à 2022. Par type de CT, les dépenses des communes rurales et des communes urbaines représentent respectivement 53,4% et 40,7 % en moyenne par an des dépenses des CT.

Les transactions sur actifs financiers et passifs sont restées positives sur la période 2015-2023, excepté en 2018 et 2022. La situation de 2018 est imputable aux acquisitions nettes d'actifs financiers qui se sont situées à -5,9 milliards de francs CFA, en lien avec l'exécution en 2018 des dépenses correspondant aux ressources transférées en 2017 dans le domaine de l'enseignement primaire et préscolaire. En 2022, la situation est imputable également aux acquisitions nettes d'actifs financiers qui s'établissent à -1,4 milliard de francs CFA.

Le solde net de gestion des opérations financières des CT est positif sur la période 2015-2023, passant de 36,2 milliards de francs CFA à 99,9 milliards de francs CFA, traduisant une couverture des charges par les recettes.

En outre, les CT enregistrent une capacité de financement sur la période sauf en 2018 et 2022 où elles présentent respectivement un besoin de financement de 8,8 milliards de francs CFA et 1,2 milliard de francs CFA.

Notes méthodologiques

Dons : conformément au MSFP 2014, les dons intègrent les transferts reçus de l'Etat et les recettes fiscales instituées par l'Etat au profit des Collectivités Territoriales.

Solde net de gestion : Il correspond à la différence entre les recettes et les charges et reflète la variation de la valeur nette issue des transactions.

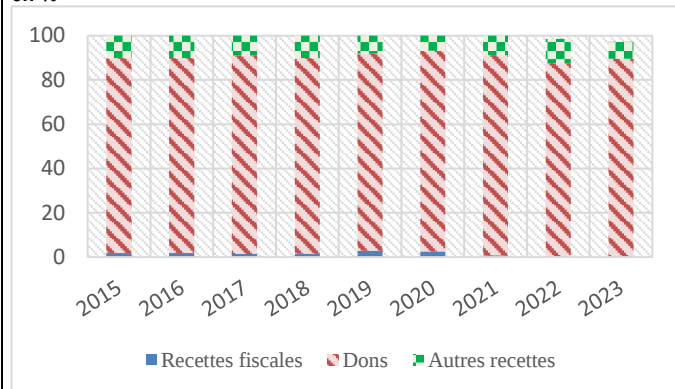
Capacité/Besoin de financement : C'est un indicateur synthétique de l'apport/emprunt de ressources financières d'un sous-secteur aux autres sous-secteurs de l'économie intérieure et au reste du monde. Il est égal au solde net de gestion moins l'investissement net des actifs non financiers ou aux recettes moins les dépenses ou encore à l'acquisition nette des actifs financiers moins l'accumulation nette des passifs issus de transactions

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

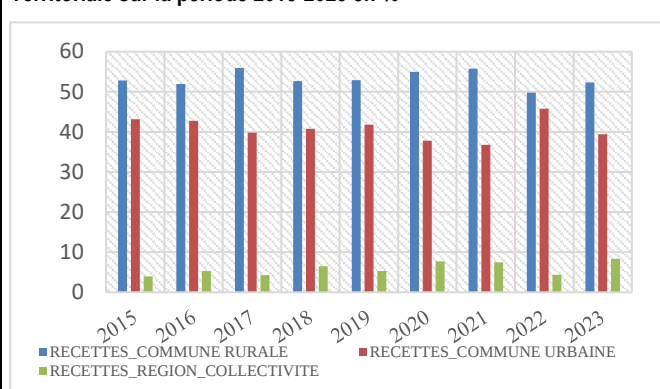
⁸ Classification TOFE sur la base du Manuel de Statistiques de Finances Publiques 2014 (MSFP 2014)

⁹ Les communes rurales représentent 83,0% de l'ensemble des collectivités territoriales.

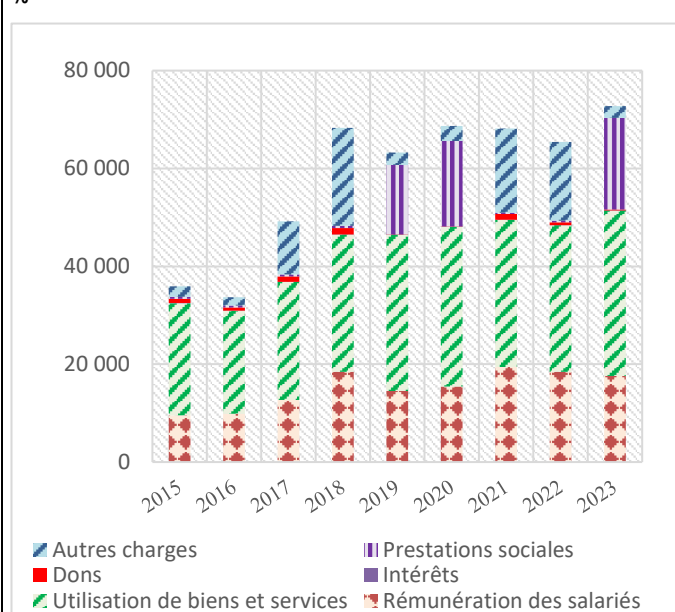
Graphique 86 : Structure des recettes des CT sur la période 2015-2023 en %



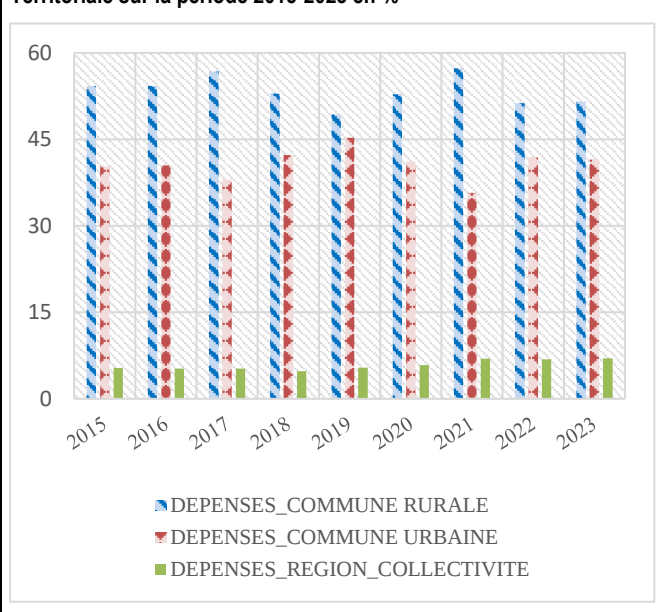
Graphique 87 : Structure des recettes par type de Collectivité Territoriale sur la période 2015-2023 en %



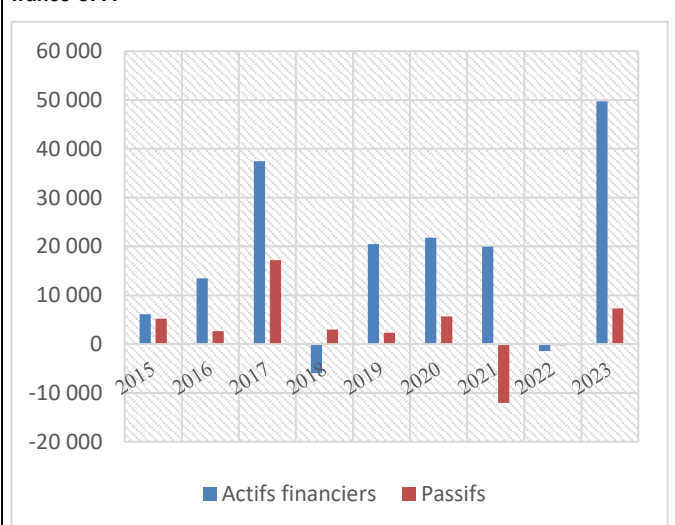
Graphique 88 : Structure des charges des CT sur la période 2015-2023 en %



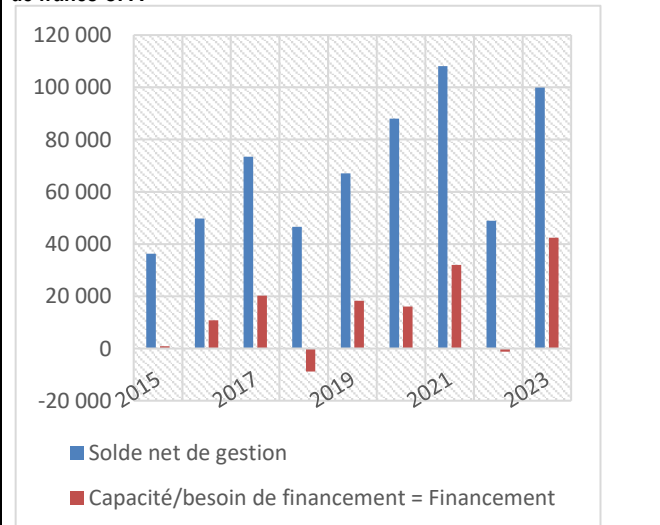
Graphique 89 : Structure des dépenses par type de Collectivité Territoriale sur la période 2015-2023 en %



Graphique 90 : Evolution des acquisitions nettes d'actifs financiers et l'accumulation nette des passifs sur la période 2015-2023 en millions de francs CFA



Graphique 91 : Evolution du solde net de gestion et du solde capacité ou besoin de financement des CT sur la période 2015-2023 en millions de francs CFA



IV.7. Comptes de dépôts des correspondants du Trésor

Points saillants :

- Hausse globale de 76,5% du nombre de comptes de dépôts des correspondants entre 2014 et 2023
- Prédominance des comptes des services administratifs en 2023

Commentaire général :

De 2014 à 2023, le nombre de comptes des correspondants ouverts dans les livres du Trésor Public est passé de 4 045 à 7 140, soit une hausse globale de 76,5%. Cet accroissement résulte principalement de l'augmentation des comptes ouverts au profit des services administratifs n'ayant pas de personnalité morale ni d'autonomie financière. Ces comptes ouverts, pour la plupart par dérogation du Ministre en charge des Finances avec pour principales sources d'approvisionnement les ressources provenant du budget de l'Etat, représentent 53,8% du nombre total de comptes à fin décembre 2023.

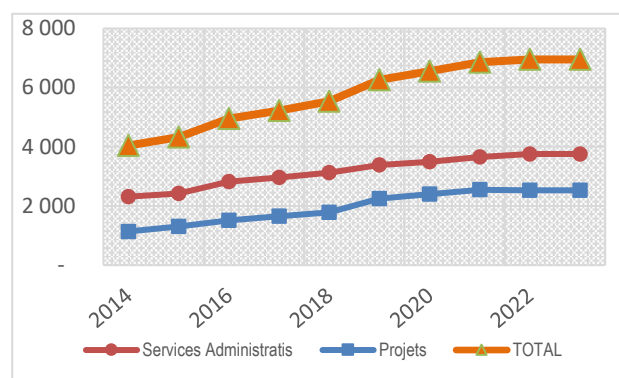
Les comptes des projets, qui représentent 36,4% du nombre total de comptes à fin décembre 2023, ont connu une légère augmentation relativement à 2022, passant de 2 530 à 2 600 comptes. Cette hausse est induite par l'ouverture de 52 comptes au profit des collectivités territoriales et 18 comptes au profit de l'Etat.

Notes méthodologiques :

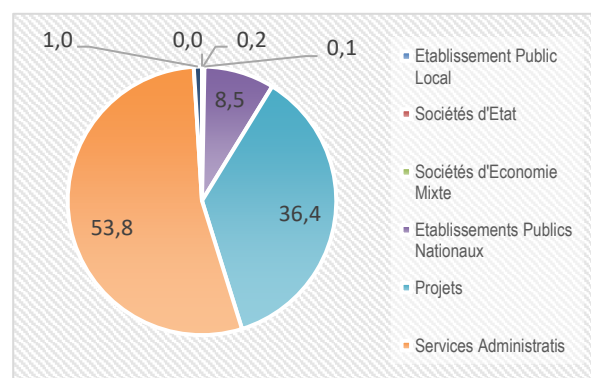
Correspondants du Trésor : Ce sont des personnes morales ou physiques et les organismes qui en application des lois et règlements ou en vertu de conventions, déposent à titre obligatoire ou facultatif des fonds au Trésor ou sont autorisés à effectuer des opérations de recettes ou des dépenses par l'intermédiaire des comptables du Trésor

Sources statistiques : Annuaire statistique DGTCP 2023

Graphique 92 : Evolution du nombre de comptes de correspondants



Graphique 93 : Proportion des comptes selon le statut du correspondant en 2023 en %



GLOSSAIRE :

Concepts	Définitions
Adjudication	Technique permettant l'acquisition d'émissions de bons ou d'obligations par un système d'enchères
Agréé de change manuel	Toute personne physique ou morale installée sur le territoire d'un Etat membre de l'UEMOA ayant reçu un agrément du Ministre chargé des finances pour l'exécution des opérations de change manuel que pour l'achat et la vente de devises.
Appui budgétaire	Assistance qui ne s'inscrit pas dans le cadre de projets précis d'investissement ou de coopération technique mais correspond plutôt à des objectifs plus larges de développement macro-économique et/ou qui est fournie dans le but précis d'améliorer la balance des paiements du pays bénéficiaire et de mettre à sa disposition des devises. Cette catégorie comprend l'assistance en nature pour les apports de produits de base autres qu'alimentaires et les dons et prêts financiers permettant de payer ces apports. Elle comprend aussi les ressources correspondant aux annulations de dette publique
Arriérés	Créances sur les assurés et les agents d'assurances
Autres subventions dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par les partenaires de l'établissement autres que l'Etat
Bons assimilables du trésor	Titres de créances à court terme émis par l'état par voie d'adjudication
Bureau de change manuel	Local de l'agréé de change manuel devant servir à l'exercice de l'activité de change manuel
Bureau de transfert d'argent	Local de sous-agent devant servir à l'exercice de l'activité de transfert rapide d'agent
Couverture des engagements réglementés	Rapport des actifs admis sur les engagements réglementés. Ce taux doit être supérieur à 100%.
Créances en souffrance	Créances dont au moins une échéance est restée impayée depuis plus de quatre-vingt-dix jours
Dépenses	Engagements non remboursables des administrations, qu'il s'agisse d'opérations avec ou sans contrepartie. Elles se décomposent en dépenses courantes (salaires et traitements, charges de la dette publique, fonctionnement et transferts courants) et en dépenses en capital
Dépenses d'investissement et d'équipement	Dépenses ayant contribué à l'augmentation du patrimoine entendu au sens comptable (constructions, achats de biens durables)
Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'acquisition de biens et services inhérents au fonctionnement de l'administration publique centrale
Dépenses de personnel	Constituées des éléments de rémunération des agents de l'administration publique centrale
Dépenses de transferts courants	Ressources allouées sans contrepartie par l'administration publique centrale à ses démembrements, aux ménages, aux institutions sans but lucratif et aux autorités supranationales
Dépenses en capital	Dépenses d'investissement. Elles sont, en principe, destinées à l'acquisition de biens de capital fixe, de stocks stratégiques ou d'urgence, de terrains ou d'actifs incorporels ; elles concernent aussi les paiements

Concepts	Définitions
	sans contrepartie ayant pour but de permettre aux bénéficiaires d'acquérir des biens de capital. Cependant, l'acquisition par l'Etat de biens de capital pour les entreprises publiques est considérée comme une prise de participation et enregistrée en prêts nets. Les dépenses en capital sont regroupées selon l'origine du financement (ressources propres ou ressources extérieures, ces dernières portant sur l'ensemble du programme d'investissement public). On distingue également les investissements directement exécutés par les administrations publiques et les transferts en capital effectués par elles
Dépôts de garantie reçus	Somme d'argent ou tout autre document demandé par la structure de microfinance lors de la signature d'un dossier de crédit pour sécuriser ledit dossier qu'elle consent à un particulier. Cette garantie permet à la structure de récupérer les sommes prêtées en cas de défaillance de l'emprunteur
Dettes	Montant, à une date donnée, de l'encours des engagements courants effectifs qui comportent l'obligation pour le débiteur de rembourser le principal et/ou verser des intérêts, à un ou plusieurs moments futurs, et qui sont dus à des résidents d'une économie par des personnes ou entités de la même économie et/ou d'autres économies.
Dettes bilatérales	Ensemble des dettes contractées à une date donnée par un État auprès d'un autre État
Dettes extérieures	Montant à une date donnée des engagements contractuels en cours et ayant donné lieu à un versement des résidents d'un pays vis-à-vis des non-résidents, comportant obligation de remboursement du principal avec ou sans paiement d'intérêt
Dettes intérieures	Ensemble des dettes contractées auprès d'acteurs résidents dans le pays et exprimées en monnaie locale
Dettes multilatérales	Ensemble des dettes contractées par un État auprès d'un groupe d'États ou d'une Institution financière internationale (Banque mondiale, FMI), des banques de développement régionales (comme la Banque africaine de développement) et autres institutions multilatérales (comme le Fonds européen de développement)
Dettes publiques	Dettes résultant d'emprunts contractés par l'Etat ou ses démembrements auprès d'entités résidentes et/ou non résidentes
Dettes publiques extérieures	Ensemble des prêts contractés par les pouvoirs publics d'un pays auprès de créanciers (privés ou publics, bilatéraux ou multilatéraux) extérieurs
Encours de crédit	L'encours de crédit est le cumul des crédits accordés non encore remboursés. Est considérée comme une opération de crédit, tout acte par lequel un système financier décentralisé met, à titre onéreux, des fonds à la disposition d'un membre ou d'un client à charge pour ce dernier de les rembourser à l'échéance convenue.
Encours de la dette	Montant à une date donnée des décaissements de dette non encore remboursés
Encours épargne	Sont considérés comme épargne, les fonds, autres que les cotisations et contributions obligatoires, recueillis par le système financier décentralisé auprès de ses membres ou de sa clientèle avec le droit d'en disposer dans le cadre de son activité, à charge pour lui de les restituer à la demande des déposants selon les termes convenus. L'encours d'épargne est le cumul des dépôts net reçus par la structure
Engagement	C'est l'acte initial de la procédure normale de l'exécution des dépenses publiques. C'est la décision prise par l'autorité qui habilite à cet effet

Concepts	Définitions
	(l'Ordonnateur) pour prélever une partie des crédits budgétaires et poser un acte qui doit entraîner une dette à la charge de l'Etat ou des organismes publics (EPE, CT)
Engagements réglementés	Provisions techniques (PT) brutes de recours et de réassurance ainsi que les dettes privilégiées, couvertes par des actifs sûrs, liquides, rentables (ou en accord avec la réglementation), diversifiés
Excédent d'exécution budgétaire N-1	Constate l'excédent de l'exercice précédent arrêté après la journée complémentaire. Il est égal à la différence entre le total des recettes recouvrées et celui des dépenses mandatées de l'exercice précédent
Exportations de biens et services	Valeur de tous les biens et services marchands fournis au reste du monde : marchandises, fret, assurances, voyages et autres services non facteurs. La valeur des revenus des facteurs et de la propriété (autrefois qualifiés de services, y compris les revenus des facteurs), comme le produit des placements, les intérêts et le revenu du travail, en est exclue
Facilité élargie de crédit	Instrument utilisé par le FMI en vue d'apporter une aide financière aux pays qui connaissent des difficultés prolongées de balance des paiements. Pour le cas du Burkina Faso, le FMI apporte des appuis budgétaires (dons et prêts) à travers le programme FEC. Des critères sont mis en place et leur respect constitue le déclenchement des décaissements des différents financements extérieurs
Financement	Le financement total est égal au déficit ou à l'excédent des opérations de l'Etat sur la base caisse. Il représente les variations des engagements de l'Etat au titre de ses remboursements futurs et celles de ses avoirs liquides, qui lui sont nécessaires pour couvrir les différences entre ses décaissements et ses encaissements. Le financement recouvre les opérations par lesquelles les administrations publiques contractent des emprunts et les remboursent, ou reçoivent des dépôts de tiers pour gérer leurs liquidités. Il comprend aussi la variation nette des avoirs que ces administrations détiennent sous forme de monnaie et de dépôts. Les opérations de financement ont la même fonction que les recettes et les dons : elles permettent à l'Etat d'engager des dépenses. Mais, une opération de financement crée une dette que l'Etat devra rembourser
Fonds d'Etat	C'est une composante des Fonds nationaux (FN). Ils ont pour objet le financement sans contrepartie des activités s'inscrivant dans leur champ de compétence
Fonds de dotation	Fonds mis à la disposition des FNF afin de commencer leurs activités
Fonds nationaux de financement	C'est une composante des Fonds nationaux (FN) dont l'objet principal est de faire du crédit pour le financement des activités de développement à la base
Frais généraux	Frais engagés par l'assureur pour faire face aux frais de fonctionnement (frais de personnel, loyers, copies, travaux, fournitures et services extérieurs, transports et déplacements... ;)
Groupement	Ensemble des associations et des entreprises ayant un compte au sein de la structure de microfinance
Hors Trésor	Ensemble des agents de la DGTCP qui travaillent en dehors du réseau du trésor. Ils sont constitués des agents en disponibilité, en détachement ou mis à disposition

Concepts	Définitions
Institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit	Groupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit
Intérêts dus	Charges de la dette contractée vis-à-vis des agents économiques résidents et non-résidents
Liquidation	C'est la seconde phase de la procédure normale de la dépense publique. Elle consiste à vérifier la réalité de la dette et à arrêter le montant de la dépense. Elle comporte : la certification du service fait, par laquelle l'ordonnateur atteste la conformité de l'engagement de la livraison ou de la prestation ; la détermination du montant de la dépense au vu des titres ou décisions établissant les droits acquis par les créanciers.
Loi de finances initiale	Loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'État. Elle comprend deux parties distinctes : Dans la première partie, elle autorise la perception des ressources publiques et comporte les voies et moyens qui assurent l'équilibre financier. Dans la seconde partie, elle fixe pour le budget général le montant global des crédits applicables aux services votés et arrête les autorisations nouvelles par titre et par ministère ; elle autorise, en distinguant les services votés des opérations nouvelles, les opérations des budgets annexes et les opérations des comptes spéciaux du Trésor. La loi de finances initiale doit être votée avant le début de l'année à laquelle elle se rapporte.
Loi de finances rectificative	Loi modifiant en cours d'année, les dispositions de la loi de finances initiale de l'année (appelée aussi "collectif").
Marge de solvabilité	C'est le rapport entre la marge au bilan et la marge minimale, voir article 337-1 du code des assurances.
Marge réglementaire	C'est la marge minimale calculée selon les règles édictées par le Code CIMA en ses articles 337-2 (pour les sociétés non vie), 337-3 (pour les sociétés vie) et 337-4 (pour les sociétés mixtes).
Obligations assimilables du trésor	Titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.
Obligations du trésor	Titre à moyen et long terme, négociables sur toute l'étendue du territoire des membres de l'UEMOA, émis par les états membres de l'Union
Placements	Investissements opérés par la société d'assurance. Ces investissements doivent se faire selon les dispositions de l'article 335-1
Prestation	Somme payable par la société d'assurances au demandeur, au cessionnaire, au créancier gagiste ou au bénéficiaire lorsque se réalise un sinistre couvert par la police
Produit intérieur brut	Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations.

Concepts	Définitions
	le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.
Provisions techniques	Provisions constituées pour faire face aux sinistres futurs pour les risques dont la prime a déjà été encaissée. Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.
Réalisations quantitatives	Elles servent de référence pour suivre l'évolution des variables macroéconomiques telles que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs, par rapport aux objectifs inscrits dans le programme du pays. Les programmes appuyés par la FEC visent à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires, notamment par la fixation d'objectifs quantitatifs explicites lorsque cela est possible
Recettes propres des EPE	Ensemble des recettes qui sont générées par les activités de l'établissement. Elles ne doivent inclure ni l'excédent d'exécution budgétaire de l'exercice n-1, ni les subventions accordées par les autres partenaires, ni les reports sur exercices antérieurs (excédent de trésorerie, recouvrement des restes à recouvrer des exercices antérieurs). Il s'agit des recettes propres effectivement recouvrées et mentionnées dans le compte de gestion
Remboursement des emprunts	Il concerne la provision des établissements ayant contracté des emprunts dans le cadre de leurs investissements ou de toute autre opération
Repères structurels	Ils aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme et les progrès accomplis par rapport à ces repères sont évalués lors de revues du programme. Les réformes en question varient d'un programme à l'autre et peuvent comprendre, par exemple, l'amélioration du fonctionnement du secteur financier, la mise en place de dispositifs de protection sociale ou une meilleure gestion des finances publiques
Résultat n-1 des FN	Différence entre les recettes et les dépenses de l'année précédente
Service de la dette	Principal remboursé ou à rembourser ainsi que les autres charges liées à l'emprunt (intérêts, commissions) payées ou à payer pendant une période donnée
Sinistre	Événement (incendie, décès...) qui fait jouer les garanties du contrat : indemnité, capital ou rente
Solde budgétaire global	Capacité/besoin de financement, corrigé (e) de la réorganisation des transactions sur actifs financiers et passifs réputées servir les objectifs de la politique générale (prêts en appui de politiques). Les prêts en appui de politiques sont ajoutés aux charges. Le produit de la privatisation tiré de la vente d'actifs non financiers et le remboursement des prêts sont inclus dans les transactions sur postes financiers dans le calcul du solde budgétaire global
Solde courant	Il est égal aux recettes courantes moins dépenses courantes. Ce solde indique l'effort consenti sur les ressources propres au profit de l'investissement public
Solde de base	Ce solde représente les recettes totales hors dons auxquelles il faut soustraire les dépenses courantes et les dépenses d'investissement sur ressources internes

Concepts	Définitions
Solde global	Capacité/besoin de financement, y compris les transactions sur actifs financiers et passifs liées aux objectifs de la politique économique. Les soutiens financiers accordés sous forme de crédits doivent être assimilés à des charges, mais tous les produits des privatisations (y compris la vente d'actifs fixes) doivent être inclus parmi les transactions sur actifs financiers
Solde global base engagement (déficit ou excédent)	Le solde global mesure l'écart entre les ressources (Recettes Totale et dons) et les dépenses (Dépenses Totales et prêts nets). (Excédent, si les ressources sont supérieures aux dépenses ; déficit, dans le cas contraire).
Solde global hors dons	Il est égal à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales et prêts nets. Il indique véritablement l'ampleur de l'effort budgétaire nécessaire pour équilibrer la situation financière de l'État, sans avoir recours aux dons. De plus, il permet de tenir compte de la nature discrétionnaire et souvent difficilement prévisible des dons
Solde net de gestion	Il représente les recettes moins les charges. Le solde net de gestion est aussi égal à la variation de la valeur nette due à des transactions. C'est un indicateur synthétique de la viabilité des opérations financières de l'État.
Solde primaire	Ce solde représente la capacité/besoin de financement hors charge d'intérêts ou charge nette d'intérêts. Il est utilisé pour l'analyse de la viabilité de la dette nette
Solde primaire courant	Il est égal aux recettes courantes moins dépenses courantes hors charges de la dette. Il indique l'effort qui serait consenti sur les ressources propres au profit de l'investissement public si la charge de la dette ne devrait pas être payée.
Sous-agent	Conformément aux dispositions de l'Instruction n°13-11-2015 du 10 novembre 2015 de la BCEAO relative aux modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'agent, un sous-agent est une personne morale ou physique à qui les intermédiaires agréés et les Systèmes financiers décentralisés donnent mandat pour exercer, pour leur compte et sous leur responsabilité, l'activité au sein de l'UEMOA
Soutenabilité de la dette	Situation dans laquelle un pays peut honorer toutes ses obligations en termes de service de la dette, maintenant et dans un futur déterminé, sans recourir à des restructurations de sa dette, sans accumuler d'arriérés et sans compromettre sa croissance économique.
Subventions de l'Etat dans les EPE	Ensemble des ressources financières accordées par l'Etat à l'établissement public.
Syndication ou appel public à l'épargne	Il désigne le processus par lequel une société, une institution ou un gouvernement (l'émetteur) vend des titres au public investisseur en faisant recours à des intermédiaires constitués en un syndicat de placement
Système financier décentralisé	Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la loi N°023-2009 à fournir ces prestations.
Tableau des opérations Financières de l'Etat	Instrument statistique cohérent qui permet de mesurer d'une part, l'activité des administrations publiques et leur impact sur les autres secteurs de l'économie et d'autre part, l'interaction entre les finances publiques et les différents agrégats macro-économiques (balance des paiements, situation monétaire, épargne et investissement). Il est essentiel pour la formulation, le suivi et la coordination des politiques budgétaires.

Concepts	Définitions
Taux de sinistre à prime ou de sinistralité	Part que représente la charge des sinistres dans les primes de l'exercice. On le note S/P
Tirages sur emprunts	Décaissement partiel ou total accordé par un bailleur à l'emprunteur sur le montant initialement convenu entre les deux parties.
Total des dépenses	Correspond aux dépenses mandatées (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement et d'équipement, remboursement des emprunts, présalaires des élèves fonctionnaires).
Unités de recouvrement	Ensemble des structures chargées de la mobilisation des recettes de services auprès des ministères et institutions. Elles sont subdivisées en trois groupes que sont la recette générale (RG, DAMOF, DDP et TMDC), les vingt (20) perceptions spécialisées et l'Agence judiciaire du Trésor
Viabilité de la dette	Situation dans laquelle l'évolution du rapport de la valeur actualisée nette (VAN) de la dette sur les exportations de biens et services et sur les recettes budgétaires est en deçà des normes définies

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organisation administrative de la DGTCP

Selon l'arrêté N°2023-0167/MEFP/SG/DGTCP du 28 mars 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), elle a pour mission d'assurer une saine gestion des deniers publics, de garantir la trésorerie au titre du budget de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de veiller à la viabilité du système financier national.

Structure centrale du MEFP, la DGTCP est placée sous l'autorité d'un Directeur général, assisté d'un Directeur général adjoint et est organisée comme suit :

- la direction générale ;
- les services d'appui ;
- les directions techniques ;
- les structures comptables ;
- les structures déconcentrées.

1. La direction générale

La direction générale comprend :

- le Directeur général (DG) ;
- le Directeur général adjoint (DGA) ;
- l'Inspection technique du trésor (ITT) ;
- le Secrétariat du Directeur général ;
- la Cellule d'appui technique (CAT) ;
- le Secrétariat du Directeur général adjoint.

1.1. Le Directeur général

Le Directeur général définit les grandes orientations, coordonne, contrôle l'exécution des activités et évalue les performances.

1.2. Le Secrétariat du Directeur général

Le Secrétariat du Directeur général est chargé de la réception, du traitement, du classement et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général.

Le Secrétariat du Directeur général, placé sous la responsabilité d'un Secrétaire, comprend un Secrétariat particulier et une Cellule courrier.

1.3. La Cellule d'appui technique

La Cellule d'appui technique a pour mission l'étude et le traitement de tous les dossiers qui lui sont confiés par le Directeur général. Elle est animée par des Chargés d'appui technique au nombre de cinq (05) au maximum.

1.4. L'Inspection technique du trésor

L'Inspection technique du trésor a pour mission d'assurer le contrôle et l'audit de l'ensemble des services du Trésor public et l'ensemble des réseaux des comptables publics et assimilés conformément aux normes nationales et internationales.

Elle est placée sous la responsabilité d'un Inspecteur technique principal et animée par des inspecteurs techniques.

1.5. Le Directeur général adjoint

Le Directeur général adjoint assiste le Directeur général dans l'exécution de sa mission. Il est compétent pour toutes les questions que pourrait lui confier le Directeur général.

Le Directeur général adjoint assure l'intérim du Directeur général en cas d'absence de ce dernier.

1.6. Le Secrétariat du Directeur général adjoint

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est chargé de la réception, du traitement, du classement, et de l'expédition du courrier. Il s'occupe également de l'organisation des audiences du Directeur général adjoint.

Le Secrétariat du Directeur général adjoint est placé sous l'autorité d'un Secrétaire.

2. Les services d'appui

Les services d'appui de la DGTCP sont :

- le Bureau comptable matières secondaire (BCMS) ;
- le Service des archives et de la documentation (SAD) ;
- le Service de contrôle interne (SCI) ;
- le Service de la communication et des relations publiques (SCRP) ;
- le Service financier (SF) ;
- le Service des ressources humaines (SRH).

2.1. Le Bureau comptable matières secondaire

Le Bureau comptable matières secondaire a pour mission d'assurer la gestion des matières qui lui sont confiées et de transmettre les opérations au comptable principal des matières. Il est placé sous la responsabilité d'un comptable secondaire des matières.

2.2. Le Service des archives et de la documentation

Le Service des archives et de la documentation a pour mission d'organiser et de gérer l'ensemble des archives et la bibliothèque de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.3. Le Service de contrôle interne

Le Service de contrôle interne a pour mission de coordonner et d'animer le dispositif de contrôle interne de la DGTCP. Il est animé par des chargés de contrôle interne et est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.4. Le Service de la communication et des relations publiques

Le Service de la communication et des relations publiques a pour mission de veiller à la visibilité de l'action de la DGTCP par l'information de son public cible et de ses partenaires. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.5. Le Service financier

Le Service financier a pour mission la gestion des moyens financiers de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

2.6. Le Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a pour mission la gestion efficiente du personnel de la DGTCP. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de service.

3. Les directions techniques

Les directions techniques de la DGTCP sont :

- la Direction des assurances (DA) ;
- la Direction des affaires monétaires et financières (DAMOF) ;
- la Direction de la dette publique (DDP) ;

- la Direction des études et de la législation financière (DELF) ;
- la Direction de l'informatisation du trésor (DIT);
- la Direction du portefeuille de l'État (DPE) ;
- la Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes (DPQIR) ;
- la Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés (DSC-SFD) ;
- la Direction du suivi des opérations financières de l'Etat (DSOFE).

3.1. La Direction des assurances

La Direction des assurances a pour mission l'exercice de la tutelle du secteur des assurances. Elle concourt à la mise en œuvre du Traité instituant la conférence interafricaine des marchés d'assurances (CIMA).

Elle est composée du Service de la législation et de la promotion des assurances (SLPA), du Service du contrôle technique (SCT), du Service des études et statistiques (SES) et du Service de la formation et des stages (SFS).

3.2. La Direction des affaires monétaires et financières

La Direction des affaires monétaires et financières a pour mission de contribuer à l'élaboration et à la conduite de la politique monétaire et financière de l'Etat. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. La DAMOF est composée du Service monnaie et crédit (SMC), du service des relations financières internationales (SERFI) et du Service de la supervision des bureaux de changes et de transfert d'argent (SSBCT).

3.3. La Direction de la dette publique

La Direction de la dette publique a pour mission la gestion de la dette publique extérieure et intérieure. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle est organisée en quatre (4) services comprenant le Service des études et du suivi du dispositif institutionnel d'endettement public (SEDIPE), le Service des opérations de décaissement (SOD), le Service des opérations financières (SOF) et le Service de l'analyse et des statistiques (SAS).

3.4. La Direction des études et de la législation financière

La Direction des études et de la législation financière a pour mission la réglementation et l'organisation de la gestion des deniers publics ainsi que la réglementation et le contrôle du secteur des jeux de hasard. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service des études et de la législation financière et comptable (SELFC), le Service des comptes de gestion et des collectivités territoriales (SCGCT), le Service de la réglementation et du contrôle des jeux de hasard (SRCJH).

3.5. La Direction de l'informatisation du trésor

La Direction de l'informatisation du trésor a pour mission la gestion du schéma directeur informatique de la DGTCP. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle est organisée en quatre (4) services dont le Service des équipements et des supports informatiques (SESI), le Service des études et des réalisations (SER), le Service de l'exploitation (SE) et le Service qualité et sécurité (SQS).

3.6. La Direction du portefeuille de l'Etat

La Direction du portefeuille de l'Etat a pour mission d'assurer la gestion du portefeuille public et la tutelle financière des établissements publics. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Elle comprend les services ci-

après : le Service des participations publiques (SPP), le Service des établissements publics (SEP) et le Service des fonds nationaux (SFN).

3.7. La Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes

La Direction de la prospective, de la qualité, de l'innovation et des réformes a pour mission d'assurer la gestion prospective, la veille stratégique, la conduite du processus de certification aux normes internationales et la coordination des actions de réformes de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la prospective et de l'innovation (SPI), le Service de planification, de suivi et d'évaluation (SPSE), le Service des réformes et des partenariats (SRP) et le Service de la qualité et de la normalisation (SQN).

3.8. La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés

La Direction de la surveillance et du contrôle des systèmes financiers décentralisés a pour mission l'exercice de la tutelle des systèmes financiers décentralisés. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend les services suivants : le Service de la réglementation (SR), le Service des inspections des systèmes financiers décentralisés (SI-SFD) et le Service des études et des statistiques (SES).

3.9. La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat

La Direction du suivi des opérations financières de l'Etat a pour mission la production, l'analyse et la diffusion des statistiques de finances publiques. Elle est placée sous la responsabilité d'un Directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et comprend le Service des statistiques des opérations financières de l'Etat (SOFE) et le Service des statistiques de finances publiques (SFP).

4. Les Structures comptables

Elles se composent de :

- l'Agence comptable centrale du trésor (ACCT) ;
- la Banque des dépôts du trésor (BDT) ;
- la Paierie générale (PG) ;
- la Recette générale (RG) ;
- la Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires (TMDC).

4.1. L'Agence comptable centrale du trésor

L'Agence comptable centrale du trésor a pour mission la gestion des deniers publics, l'exécution des opérations de trésorerie ainsi que la centralisation informatique de la comptabilité générale de l'Etat et l'édition des états y afférents. Elle est placée sous la responsabilité d'un Agent comptable central du trésor qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. Elle comprend les services suivants : le Service de la comptabilité (SC), le Service des opérations spécifiques (SOS), le Service de la trésorerie (ST), le Service des opérations de règlements (SOR), le Service central de caisse (SCC) et le Service des comptes de l'Etat, de la qualité et de la certification (SCQC).

4.2. La banque des dépôts du Trésor

La Banque des dépôts du trésor a pour mission d'assurer la fonction bancaire du Trésor à travers la gestion des dépôts de la clientèle notamment les correspondants du Trésor. Elle est placée sous la responsabilité d'un directeur qui assure la coordination, le suivi et le contrôle des services. Il a rang de comptable principal de l'Etat et est secondé de deux (2) Fondés de pouvoirs. Les services qui la composent sont : le Service des opérations, du réseau et de la promotion des dépôts (SORPD), le Service de la comptabilité (SC), le service des opérations de paiements digitaux (SOPD), le Service caisse (SCA) et le Service conformité et risque (SCR).

4.3. La Paierie générale

La Paierie générale a pour mission le paiement des dépenses du budget général, des comptes d'affectation spéciale et des budgets annexes des ministères et institutions non pourvus de trésorerie ministérielle ou institutionnelle. Elle assure également la tutelle fonctionnelle des régies d'avances desdits ministères et institutions. Elle est placée sous la responsabilité d'un Payeur général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (02) Fondés de pouvoirs. Elle comprend les services ci-après : le Service du contrôle des dépenses (SCD), le Service de la comptabilité (SC), le Service des règlements (SR), le Service des régies d'avances (SRA), le Service des exonérations et subventions (SES) et les Cellules paieries des unités de vérification dans les ministères et institutions (CPU).

4.4. La Recette générale

La Recette générale a pour mission, la prise en charge et le recouvrement des recettes de service de l'Etat, de toutes recettes diverses qui lui sont dévolues. Elle est placée sous la responsabilité d'un Receveur général qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services. Il est secondé de deux (02) Fondés de pouvoirs. La Recette générale comprend les services suivants : le Service de la comptabilité (SC), le Service des recettes des administrations financières (SRAF), le Service des régies de recettes (SRR), le Service des opérations diverses (SOD) et les Perceptions spécialisées (PS).

4.5. La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires

La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires a pour mission la gestion financière et comptable des missions diplomatiques et consulaires du Burkina Faso. Elle est placée sous la responsabilité d'un Trésorier des missions diplomatiques et consulaires qui assure la coordination, le suivi et le contrôle de l'action des services et est secondé d'un Fondé de pouvoirs. Il est rattaché au Trésorier des missions diplomatiques et consulaires une Inspection des postes comptables chargée de la vérification des postes comptables rattachés. L'Inspection des postes comptables est animée par des inspecteurs vérificateurs. La Trésorerie des missions diplomatiques et consulaires comprend les services du siège et les services extérieurs.

Les services du siège comprennent :

- le Service de la comptabilité (SC);
- le Service de la trésorerie et des opérations spécifiques (STOS);
- le Service des analyses et des statistiques (SAS).

Les services extérieurs comprennent :

- les Trésoreries placées auprès des ambassades et des missions permanentes ;
- les Trésoreries auprès des consulats généraux.

5. Les structures déconcentrées

Les structures déconcentrées comprennent les Trésoreries régionales et les postes rattachés. Elles ont pour mission, dans les limites de leur circonscription financière, la mobilisation des ressources publiques et la gestion des deniers publics ainsi que la supervision et le contrôle des établissements publics et des systèmes financiers décentralisés.

La Trésorerie régionale comprend les services du siège et les postes comptables rattachés.

Les services du siège comprennent :

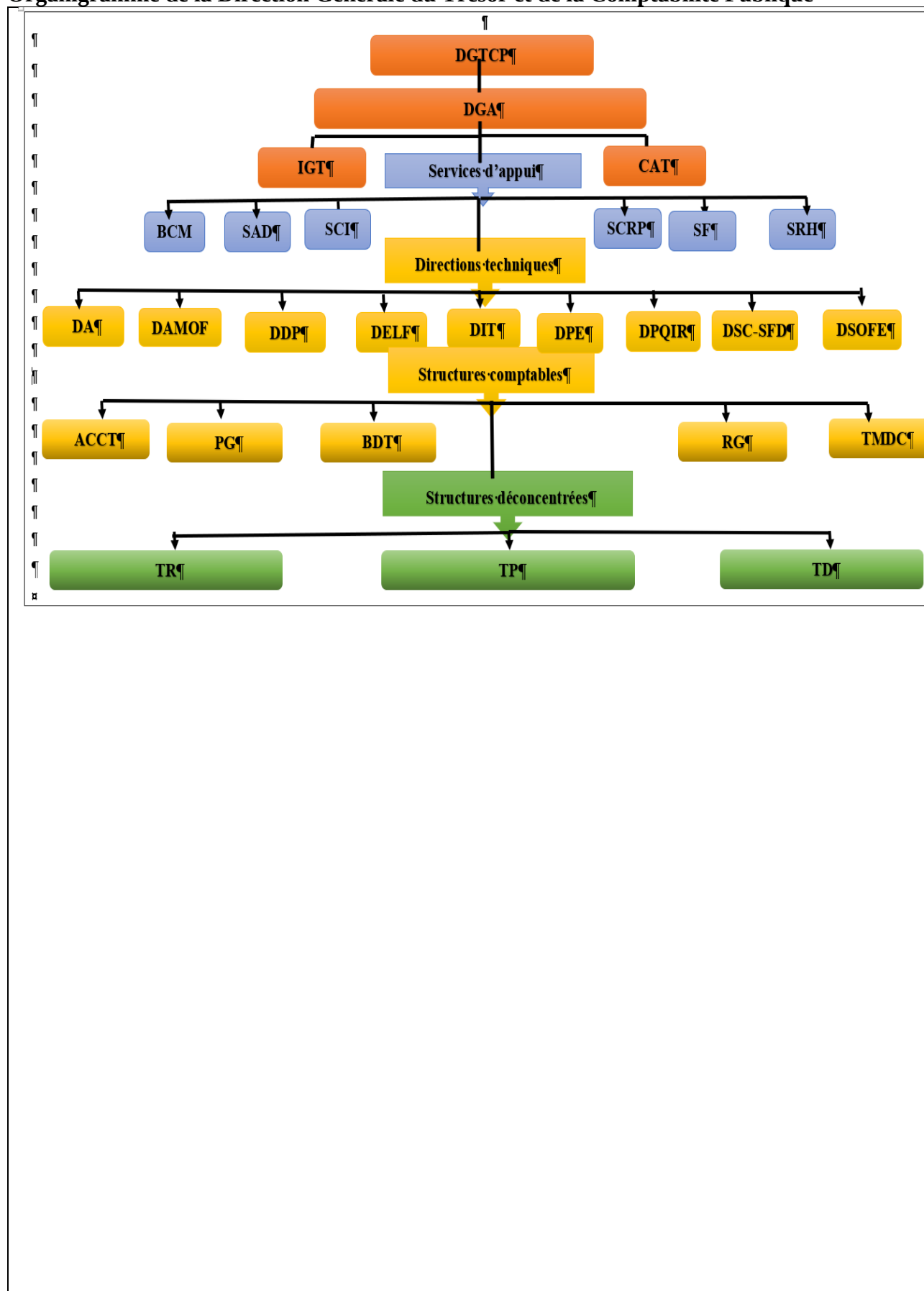
- le Service de l'action financière (SAF) ;
- le Service de la comptabilité et des opérations bancaires (SCOB) ;
- le Service des collectivités territoriales (SCT) ;
- le Service des comptes de gestion (SCG) ;
- le Service de la dépense (SD) ;
- le Service de la recette (SR) ;

- le Service de la recette des hôpitaux de finances (SRHF) ;
- le Service de gestion des moyens (SGM).

Les postes comptables rattachés comprennent :

- les Trésoreries provinciales (TP) ;
- les Trésoreries départementales (TD).

Organigramme de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique



ANNEXE 2 : EQUIPE D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD STATISTIQUE 2022 DE LA DGTCP

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Fonction	Contact
1	BAMOUNI R. Bruno	Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique	
2	OULLA/PARE Kadiatou	Directrice Générale Adjointe du Trésor et de la Comptabilité Publique	
3	BASSOLE Wilfried Gustave	Directeur du Suivi des Opérations Financières de l'Etat	78 55 81 00 newoulou2@gmail.com
4	COMPAORE Judith Félicité	Contrôleur Interne	70 73 75 61 judifeli@yahoo.fr
5	COMPAORE Abdoul Rasmané	Chef du service des statistiques de finances publiques	70 43 39 21 cabdoulrasmane@gmail.com
6	KABORE Roland	Chargé des statistiques de finances publiques	70 49 82 42 roland1kabore@gmail.com
7	TOU Ibrahima	Chargé des statistiques de finances publiques	78 11 97 50 ibrahimatou77@gmail.com
8	OUEDRAOGO P. Dieudonné	Chargé des statistiques de finances publiques	78 02 52 73 payamsseba@gmail.com
9	YAMEOGO Arlenn	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	75 30 30 25 arlenn2000@gmail.com
10	KAMBOU Justin	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	76 32 34 00 justiskas@gmail.com
11	OUEDRAOGO Haoua	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	71 05 15 13 haouaouedraogo61@gmail.com
12	ZIDA/TAPSOBA Odile	Chargé des statistiques de finances publiques	67 77 49 40 tapsodile@gmail.com
13	MAGNINI W. Constant	Chargé des statistiques des opérations financières de l'Etat	72 68 86 88 wconstant.magnini@gmail.com
14	BELEMBAGO Boukaré	Chargé des statistiques de finances publiques	60 09 04 07 belembaogoboukare@gmail.com

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD

Numéro d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure	Tél.	Adresse électronique
1	TRAORE Romain	DPE	70 59 97 77	traoromgg@gmail.com
2	YOUGBARE Fidèle	DAMOF	70 23 11 87	yfido2000@gmail.com
3	BASSOLE Wilfried Gustave	DSOFE	78 55 81 00	newoulou2@gmail.com
4	COMPAORE Adama	SRH	70 48 09 95	compaoroadama@gmail.com
5	SAM Marc T	DELF	70 94 55 96	tinbwaoga@yahoo.fr
6	YAMEOGO W. Arlenn	DSOFE	75 30 30 25	arlenn2000@gmail.com
7	SENI Yves Innocent	RG	72 78 67 44	yveseni@gmail.com
8	KABORE Roland	DSOFE	70 49 82 42	roland1kabore@gmail.com
9	OUEDRAOGO Relewindé	DA	75 99 78 53	ouedraogo1984r@gmail.com
10	OUEDRAOGO Haoua	DSOFE	71 05 15 13	haouaouedraogo61@gmail.com
11	COMPAORE Abdoul Rasmané	DSOFE	70 43 39 21	cabdoulrasmane@gmail.com
12	ZALLA L. Ben Idriss	DSC-SFD	70 39 82 54	zbenidriiss@gmail.com
13	OUEDRAOGO P. Dieudonné	DSOFE	78 02 51 73	pavamsseba@gmail.com
14	TOU Ibrahima	DSOFE	78 11 97 50	ibrahimatou77@gmail.com
15	MAGNINI W. Constant	DSOFE	72 68 86 88	wconstant.magnini@gmail.com
16	COMPAORE Judith Félicité	DSOFE	70 73 75 61	judifeli@yahoo.fr
17	OUATTARA Mamadou	DDP	78 39 46 70	ouattaramamadou198@gmail.com
18	OUANGO Moussa	DGESS	71 15 33 09	ouangomoussastat@gmail.com
19	NABI Arsène	INSD	70 68 34 84	arsenefilsnabi@gmail.com
20	BELEMBAGO Boukaré	DSOFE	60 09 04 07	belembaogoboukare@gmail.com
21	NIKIEMA Victor	BDT	71 61 89 05	victornikiema7@gmail.com
22	ZIDA/TAPSOBA Odile	DSOFE	67 77 49 40	tapsodile@gmail.com
23	KAMBOU Justin	DSOFE	76 32 34 00	justiskas@gmail.com